

## LIVRE III - PROGRAMME D' ACTIONS 2019-2024

# PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU SICOVAL



2018

### Fiche d'identification

|                        |  |
|------------------------|--|
| <b>Intitulé</b>        | Plan Climat Air Energie Territorial du Sicoval |
| <b>Nature du texte</b> | Livre 3 : Programme d'action                   |
| <b>Emetteur</b>        | Service Ecologie Territoriale et Energie       |
| <b>Producteur</b>      | Isabelle Esteulle                              |

### Approbation

| <b>Version</b> | <b>Date</b> | <b>Rédigé par</b> | <b>Vérifié par</b> | <b>Validé par</b> |
|----------------|-------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| 0              | 31/01/2019  | Isabelle Esteulle | Christophe Leroy   | Gérard Bolet      |
| 1              |             |                   |                    |                   |
| 2              |             |                   |                    |                   |
| 3              |             |                   |                    |                   |

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Programme d'actions</b> .....  | <b>4</b>  |
| Axe 1 : Un territoire en transition énergétique.....                                      | 5         |
| Axe 2 : Un air respirable, un enjeu sanitaire .....                                       | 6         |
| Axe 3 : Changement climatique : un territoire concerné et une population vulnérable ..... | 7         |
| Axe 4 : Un territoire à entraîner .....   | 8         |
| Axe 5 : Un programme d'action efficient .....   | 9         |
| <b>Fiches action</b> .....  | <b>11</b> |

# PROGRAMME D' ACTIONS

Face aux enjeux constatés par le diagnostic et la démarche de concertation, la communauté d'agglomération du Sicoval a défini une stratégie climat air énergie autour de 5 axes stratégiques :

3 axes stratégiques thématiques :

Axe 1 : Un territoire en transition énergétique

Axe 2 : Un air respirable, un enjeu sanitaire

Axe 3 : Changement climatique : un territoire concerné et une population vulnérable

2 axes stratégiques et transversaux :

Axe 4 : Un territoire à entraîner

Axe 5 : Un programme d'actions efficient

Le plan d'actions du PCAET propose ainsi 54 actions, réparties en 5 axes et 17 objectifs stratégiques, visant, ensemble, une participation à la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de l'air du territoire. Le Sicoval se faisant force d'exemplarité pour amorcer et catalyser la mobilisation du territoire.

## AXE 1 : UN TERRITOIRE EN TRANSITION ENERGETIQUE

Ce premier axe s'articule autour de la réduction de la consommation d'énergie à travers la sobriété et la performance, l'augmentation de la production d'énergie renouvelable (EnR) et l'innovation énergétique. L'habitat et le tertiaire sont les cibles prioritaires de cet axe.

A travers cet axe, le Sicoval s'engage principalement à répondre aux enjeux de :

- Massification des rénovations énergétiques performantes,
- Appui au déploiement des énergies renouvelables en particulier le bois énergie, le solaire (photovoltaïque et thermique), l'aérothermie et la géothermie « basse énergie »,
- Accompagnement de la gestion intelligente des réseaux énergétiques et développement des réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables sur le territoire.

**Cet Axe 1 est ainsi décliné en 4 objectifs stratégiques et 12 actions.**

| Axe 1 : Un territoire en transition énergétique                    |   |
|--|---|
| <b>Objectif stratégique : Diminuer la consommation d'énergie</b>   |   |
| <b>Fiche action 1.1 :</b>  | Massifier la rénovation énergétique   |
| <b>Fiche action 1.2 :</b>  | Construire des logements neufs de qualité                                     |
| <b>Fiche action 1.3 :</b>  | Développer la technologie Smart Grid  |
| <b>Fiche action 1.4 :</b>  | Renforcer la performance énergétique des bâtiments d'activité                 |
| <b>Objectif stratégique : Augmenter la production d'EnR</b>        |   |
| <b>Fiche action 1.5 :</b>  | Planifier le déploiement des énergies renouvelables                           |
| <b>Fiche action 1.6 :</b>  | Soutien et financement de projets d'EnR territoriaux ou d'ampleur             |
| <b>Fiche action 1.7 :</b>  | Accompagner le développement d'EnR électriques sur le territoire              |
| <b>Fiche action 1.8 :</b>  | Développer la production de chaleur renouvelable et de récupération           |
| <b>Fiche action 1.9 :</b>  | Poursuivre le soutien aux initiatives citoyennes                              |
| <b>Objectif stratégique : Encourager l'innovation</b>              |   |
| <b>Fiche action 1.10 :</b>   | Développer la formation aux techniques de construction                        |
| <b>Objectif stratégique : Le Sicoval : Collectivité exemplaire</b> |   |
| <b>Fiche action 1.11 :</b>   | Mettre en œuvre le Schéma Directeur de l'énergie du patrimoine                |
| <b>Fiche action 1.12 :</b>   | Construire le patrimoine du Sicoval selon le référentiel HQE Bâtiment durable |

## AXE 2 : UN AIR RESPIRABLE, UN ENJEU SANITAIRE

Le second axe a pour objectif la réduction des polluants atmosphériques à travers le **respect des engagements nationaux et ceux du Plan de Protection de l'Atmosphère n°2 de l'agglomération toulousaine**.

Les polluants suivis par le PCAET sont les suivants :

- Particules fines PM10 et PM2,5 : véhicules et chauffage fioul ou bois non efficace,
- Oxydes d'azote NOx : à 90% par les véhicules,
- Composés organo-volatiles COV : industrie, matériaux des logements et bureaux,
- Dioxyde de soufre SO<sub>2</sub> : combustion du fioul et charbon,
- Ammoniac NH<sub>3</sub> : à 91% fertilisants dans l'agriculture (l'ammoniac est précurseur d'autres polluants).

Ces polluants sont principalement issus des véhicules, du chauffage résidentiel fossile, de l'industrie et de l'agriculture (fertilisants). D'autres polluants sont également problématiques mais non suivis (pesticides, métaux lourds...). La qualité de l'air intérieur est également prise en compte dans cet axe.

Cet axe 2 cible principalement le transport routier à travers des actions de mobilité douce et d'intermodalité, l'agriculture par la valorisation des déchets agricoles et le soutien aux alternatives aux pesticides et le résidentiel en favorisant la qualité de l'air intérieur.

**Cet Axe 2 est décliné en 4 objectifs stratégiques et 9 actions.**

| Axe 2 : Un air respirable, un enjeu sanitaire  |   |
|--|---|
| <b>Objectif stratégique : Limiter le trafic routier et accélérer le report modal</b>           |   |
| <b>Fiche action 2.1 :</b>  | Développer des mobilités alternatives et de l'intermodalité                                     |
| <b>Fiche action 2.2 :</b>  | Elaborer un Plan territorial de Mobilités   |
| <b>Fiche action 2.3 :</b>  | Développer une mobilité « propre »  |
| <b>Fiche action 2.4 :</b>  | Projet territorial de méthanisation   |
| <b>Fiche action 2.5 :</b>  | Optimisation des trajets de collecte des ordures ménagères                                      |
| <b>Objectif stratégique : Agir sur les émissions de polluants liées au secteur résidentiel</b> |   |
| <b>Fiche action 2.6 :</b>  | Sensibiliser sur les gestes polluant l'air  |
| <b>Objectif stratégique : Limiter les émissions de polluants du secteur agricole</b>           |   |
| <b>Fiche action 2.7 :</b>  | Soutien aux agriculteurs pour déployer des alternatives aux pesticides/fertilisants de synthèse |
| <b>Objectif stratégique : Le Sicoval : Collectivité exemplaire</b>                             |   |
| <b>Fiche action 2.8 :</b>  | Qualité de l'air intérieur dans les bâtiments du Sicoval  |
| <b>Fiche action 2.9 :</b>  | Relai des alertes pollution et procédure interne  |

## AXE 3 : CHANGEMENT CLIMATIQUE : UN TERRITOIRE CONCERNE ET UNE POPULATION VULNERABLE

Le troisième axe repose sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'adaptation des usages territoriaux face au changement climatique et la préservation des ressources environnementales.

Il s'agit d'un côté d'atténuer le changement climatique en **diminuant de 60% à l'horizon 2050 les émissions de GES par rapport à 2013 et en augmentant la séquestration carbone** avec des actions sur les transports et déplacements, sur l'urbanisme et les bâtiments et sur la préservation des ressources.

L'adaptation au changement climatique est quant à elle envisagée à travers la préservation de la biodiversité, de la ressource en eau et des espaces naturels et agricoles, l'adaptation de l'urbanisme au changement climatique (confort d'été par exemple), l'appui à une production locale et la solidarité.

**Cet Axe 3 est décliné en 3 objectifs stratégiques et 16 actions.**

| <b>Axe 3 : Changement climatique : un territoire concerné et une population vulnérable</b>                           |   |
|--|---|
| <b>Objectif stratégique : Atténuer l'impact du territoire sur le climat</b>  |   |
| <b>Fiche action 3.1 :</b>  | Harmonisation des pratiques entre aménageur économique et aménageur habitat                                   |
| <b>Fiche action 3.2 :</b>  | Intégrer les enjeux énergie-climat dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement                |
| <b>Fiche action 3.3 :</b>  | Séquestration carbone : stockage dans les sols et matériaux biosourcés  |
| <b>Fiche action 3.4 :</b>  | Neutralité foncière : mise en place d'un observatoire   |
| <b>Fiche action 3.5 :</b>  | Mise en œuvre du Programme Zéro Déchets et du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés |
| <b>Fiche action 3.6 :</b>  | Mettre en place une stratégie cohérente et efficace d'économie circulaire                                     |
| <b>Objectif stratégique : Adapter les usages et anticiper le changement climatique pour protéger l'environnement</b> |   |
| <b>Fiche action 3.7 :</b>  | Biodiversité : gérer et protéger les milieux naturels   |
| <b>Fiche action 3.8 :</b>  | Un urbanisme adapté au changement climatique  |
| <b>Fiche action 3.9 :</b>  | Economies d'eau potable   |
| <b>Fiche action 3.10 :</b>   | Encourager une offre de produits locaux et déployer un Projet Alimentaire de Territoire (PAT)                 |
| <b>Fiche action 3.11 :</b>   | Solidarité : aide à la mobilité douce   |
| <b>Fiche action 3.12 :</b>   | Favoriser le renouvellement urbain et limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles                 |
| <b>Fiche action 3.13 :</b>   | Déployer une Charte de l'Arbre  |
| <b>Objectif stratégique : Le Sicoval : Collectivité exemplaire</b>   |   |
| <b>Fiche action 3.14 :</b>   | Mise en place d'une Charte de la restauration scolaire sur le territoire                                      |
| <b>Fiche action 3.15 :</b>   | Appuyer l'installation des agriculteurs en facilitant l'accès au foncier                                      |
| <b>Fiche action 3.16 :</b>   | Actions de coopération et solidarité internationale : aide à l'adaptation au changement climatique            |

## AXE 4 : UN TERRITOIRE A ENTRAINER

Au travers de l'axe 4, le Sicoval ambitionne d'entraîner tous les acteurs du territoire et faire du Sicoval un catalyseur de mobilisations en :

- Confortant l'exemplarité de la communauté d'agglomération par ses actions sur son patrimoine, la formation de ses agents pour la prise en compte du climat et de la pollution atmosphérique dans ses missions ;
- Communiquant et sensibilisant les acteurs du territoire : les citoyens, les entreprises et leurs salariés, les communes et leurs élus ;
- Renforçant l'effet d'entraînement du Sicoval auprès des acteurs du territoire : communes, entreprises, citoyens (mutualisation, exemplarité, responsabilité, innovation) ;
- Reconnaissant et valorisant les actions vertueuses sur le territoire.

Les actions de l'axe 4 concernent ainsi en priorité les habitants, les salariés, les élus et les agents du territoire du Sicoval.

**Cet Axe 4 est décliné en 3 objectifs stratégiques et 10 actions.**

| Axe 4 : Un territoire à entraîner                                  |   |
|--|---|
| <b>Objectif stratégique : Sensibiliser tous les acteurs</b>        |   |
| <b>Fiche action 4.1 :</b>  | Mise en place d'une stratégie d'information et de sensibilisation de tous les acteurs du territoire                               |
| <b>Objectif stratégique : Entraîner et valoriser</b>               |   |
| <b>Fiche action 4.2 :</b>  | Mise en place d'une Charte air-énergie-climat destinée aux acteurs du territoire  |
| <b>Fiche action 4.3 :</b>  | Mise en place d'un relais fort de l'animation bois énergie et autres énergies renouvelables thermiques sur les gros consommateurs |
| <b>Fiche action 4.4 :</b>  | Mobiliser les usagers sur les mobilités alternatives à l'autosolisme  |
| <b>Fiche action 4.5 :</b>  | Mise à jour et diffusion du Guide Energie et Habitat Durable  |
| <b>Fiche action 4.6 :</b>  | Mise en avant du service public de rénovation énergétique au travers de RENOVAL et du PIG   |
| <b>Fiche action 4.7 :</b>  | Mise en application de la Charte qualité éclairage public et son cahier technique   |
| <b>Objectif stratégique : Le Sicoval : Collectivité exemplaire</b> |   |
| <b>Fiche action 4.8 :</b>  | Optimisation des tournées des agents en intervention ou en mission  |
| <b>Fiche action 4.9 :</b>  | Mise en œuvre du Plan de mobilité interne   |
| <b>Fiche action 4.10 :</b>   | Critères durables et de proximité dans les marchés d'achats du Sicoval  |



## AXE 5 : UN PROGRAMME D'ACTION EFFICIENT

L'objectif de l'axe 5 est de s'inscrire pleinement dans les dispositifs actuels financiers, partenariaux et techniques afin d'agir efficacement dans la transition énergétique et écologique. Les actions de l'axe 5 supposent la mise en place d'une gouvernance de suivi et d'évaluation du Plan Climat Air Energie adaptée et transversale.

Afin de remplir ces objectifs, le Sicoval s'engage ainsi à :

- S'inscrire dans les programmes de financement de la Région, de l'Etat, de l'Europe ;
- Réaliser une évaluation continue et opérationnelle de ses projets ;
- Développer les partenariats territoriaux (AREC, RNR, Agence de l'Eau...) et s'intégrer dans une mutualisation des territoires à l'échelle régionale.

**Cet Axe 5 est décliné en 3 objectifs stratégiques et 7 actions.**

|   |   |
|---|---|
| <b>Axe 5 : Un programme d'action efficient</b>            |   |
| <b>Objectif stratégique : Développer les partenariats</b> |   |
| <b>Fiche action 5.1 :</b>                                 | S'intégrer dans la trajectoire régionale REPOS  |
| <b>Fiche action 5.2 :</b>                                 | Développer les partenariats et impulser ou accompagner les partenaires sur les thématiques climat-air-énergie |
| <b>Objectif stratégique : Capter les financements</b>     |   |
| <b>Fiche action 5.3 :</b>                                 | Inciter à la rénovation : financements nouveaux   |
| <b>Fiche action 5.4 :</b>                                 | Accompagner les entreprises à la recherche de financements nouveaux   |
| <b>Fiche action 5.5 :</b>                                 | Mise en place d'un fonds communautaire de soutien à la rénovation de bâtiments ou d'équipements communaux     |
| <b>Fiche action 5.6 :</b>                                 | Capter les financements innovants pour le patrimoine du Sicoval   |
| <b>Objectif stratégique : Evaluer les projets</b>         |   |
| <b>Fiche action 5.7 :</b>                                 | Méthode analytique pour suivre les dépenses et recettes liées à l'énergie du patrimoine du Sicoval            |

# FICHES ACTIONS

## Fiche action 1.1

### Massifier la rénovation énergétique

|                                    |   |   |
|------------------------------------|---|---|
| <b>Objectifs</b>                   | Encourager la rénovation énergétique performante et le recours aux énergies renouvelables des logements existants, privés et sociaux, en poursuivant l'accompagnement des particuliers pour participer à la lutte contre la précarité énergétique.  |   |
| <b>Démarche</b>                    | <p><u>4 outils :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Espace Info Énergie porté par l'Agence Locale de l'Énergie Soleval</li><li>• Plateforme de rénovation énergétique Renoval portée par le Sicoval</li><li>• Programme d'Intérêt Général (PIG) Amélioration de l'Habitat privé du Sicoval pour les ménages modestes</li><li>• Logements sociaux : programmes de rénovation des Conventions d'Utilité Sociale (CUS) des organismes de logements sociaux</li></ul> <p><u>Principales actions de mise en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Communication d'envergure pour faire connaître les dispositifs aux habitants de logements individuels et de collectifs, ainsi qu'aux organismes de logements sociaux</li><li>✓ Apporter un conseil neutre et développer une relation de confiance avec le conseiller EIE pour lutter contre le démarchage abusif</li><li>✓ Accompagner les particuliers dans leur projet jusqu'aux travaux</li><li>✓ Informer sur les dispositifs de financements disponibles</li><li>✓ Orienter vers des professionnels qualifiés</li><li>✓ Suivre les programmes de rénovation intégrés aux Conventions d'Utilité Sociale (CUS) des organismes de logements sociaux</li></ul> |   |
| <b>Conditions de mise en œuvre</b> | <p><b>Coûts</b></p> <p>Budget PIG<br/>Budget Renoval<br/>Bonification écochèque<br/>Aides aux visites techniques<br/>Moyens humains internes</p> <p><b>Documents de référence</b></p> <p>PLH 2017-2022<br/>Convention de délégation de gestion des aides à la pierre 2018-2023</p>  | <p><b>Partenaires</b></p> <p>Soleval<br/>Etat - ADEME<br/>ANAH<br/>Région - AREC<br/>SACICAP Procivis<br/>ADIL - Action Logement<br/>Organismes logements sociaux</p> |
| <b>Pilotage</b>                    | <p><b>Service pilote</b></p> <p>DCOS : V. Vignau</p>  | <p><b>Services associés</b></p> <p>DAUH/ETE : I. Esteulle<br/>DCOM : V. Bergon et E. Gheorghe</p>   |
| <b>Echéancier</b>                  | Action continue. Reconduction PIG 2019-2023. Reconduction Renoval 2019-2023.  |   |
| <b>Indicateurs</b>                 | <p><b>Indicateurs de suivi</b></p> <p>Nb demandes et dossiers suivis<br/>Nb dossiers accompagnés jusqu'aux travaux</p>  | <p><b>Indicateur de résultat</b></p> <p>Consommation énergie :<br/>-5,3% à 2024/2013</p>  |

## Fiche action 1.2

### Construire des logements neufs de qualité

#### Objectifs

S'assurer de la qualité d'usage des logements neufs privés et sociaux construits sur le territoire : produire des logements pratiques et confortables (fonctionnalité des lieux, qualité acoustique, confort visuel, ...), au travers d'une démarche prescriptive de certification NF Habitat/NF Habitat HQE.

- ✓ Garantir une production de logements respectueuse de l'environnement : utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles (réduction des consommations d'eau, qualité de l'air intérieur, prise en compte de la biodiversité, matériaux biosourcés ...).
- ✓ Maîtriser la performance énergétique des logements neufs : maîtrise des consommations, des charges et du coût global, confort hygrothermique.

#### Démarche

Action intégrée au **Programme Local de l'Habitat 2017-2022**

- ✓ Mise en œuvre de la convention de partenariat signée avec CERQUAL en juin 2016 relative à la certification NF Habitat/NF Habitat HQE.
- ✓ Certification NF Habitat HQE exigée pour les opérations communautaires de plus de 10 logements (exigée dans les dossiers de consultations pour la réalisation de programmes de logements).
- ✓ Certification NF Habitat HQE exigée pour les opérations communales de plus de 10 logements lorsque les communes ont délibéré favorablement à son application.
- ✓ Certification NF Habitat HQE préconisée pour toutes les autres opérations (NF Habitat pour les opérations de moins de 10 logements).
- ✓ Certification NF Habitat HQE exigée pour toutes les opérations de logements locatifs sociaux de plus de 10 logements y compris les logements en VEFA.
- ✓ Certification NF Habitat exigée pour toutes les opérations de logements locatifs sociaux de moins de 10 logements y compris les logements en VEFA.
- ✓ Mise en place d'un suivi des opérations via l'outil informatique proposé par CERQUAL.
- ✓ Informations et échanges réguliers avec les communes.

#### Conditions de mise en œuvre

##### Coûts

Coût à la charge des maîtres d'ouvrage  
5% réduction proposés par CERQUAL  
(convention avec Sicoval)

##### Document de référence

PLH 2017-2022 - Charte CERQUAL

##### Partenaires

CERQUAL  
Communes  
Maîtres d'ouvrage

#### Pilotage

##### Services pilotes

DAUH/Habitat : B. Le-Gouet  
DAUH/ETE : M.Padié

##### Service associé

DGA-R/Mutualisation : L.Ruiz

#### Echéancier

Action continue

#### Indicateurs

##### Indicateurs de suivi

Nb de programmes certifiés  
Nb de demandes de certification  
Nb de logements non certifiés et motifs des refus

##### Indicateur de résultat

Consommation énergie :  
-5,3% à 2024/2013

## Fiche action 1.3

### Développer la technologie Smart-Grid

#### Objectifs

S'appuyer sur la mise en réseau intelligent des bâtiments, résidentiels ou tertiaires, pour un pilotage plus performant et plus résilient dans la production d'énergie renouvelable et la consommation d'énergie, à l'échelle d'un îlot ou d'un quartier. Dans le cadre de la future ZAC Enova à Labège, il est envisagé différents leviers pour développer des réseaux énergétiques (électricité, gaz, chaleur, froid...), d'autant que la puissance disponible est actuellement limitée sur le réseau local.

#### Démarche

- ✓ Connaître le potentiel de production d'EnR et de développement de Smart-Grid en amont en systématisant la demande d'un volet Smart Grid dans les études réglementaires de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables des opérations d'aménagement.
- ✓ Préparer et faciliter la mise en place d'un Smart-Grid : Mise en place systématique de clauses pour anticiper l'installation d'un Smart-Grid en inscrivant des exigences Smart-Grid Ready pour les bâtiments à construire dans le CCCT (Cahier des Charges de Cession de Terrain) de la ZAC.
- ✓ Mettre en place un éclairage intelligent : Penser en amont un éclairage connecté et économe. Renouveler le parc existant avec des équipements plus performants. Mettre en place un outil de gestion connecté du parc existant pour gérer les flux, les analyser, gérer en prévisionnel.
- ✓ Mettre en place un observatoire : S'appuyer sur le déploiement des compteurs intelligents, modéliser et produire une analyse sur les bâtiments de la zone Enova.
- ✓ Encourager la mobilité électrique/bio-GNV : accompagner le développement des bornes de recharge dans les parkings privés qui assurent un rôle de stockage d'énergie.

#### Conditions de mise en œuvre

**Coûts**  
Budget opérations

**Partenaires**  
AREC  
Région

#### Pilotage

**Services pilotes**  
DAUH/Aménagement : L. Marre  
SPLA ENOVA : K. Gauron

**Service associé**  
DAUH/ETE : I. Esteulle

#### Echéancier

Action 2019-2020 puis continue.

#### Indicateurs

**Indicateurs de suivi**  
Nb d'opérations respectant le volet Smart-Grid ready  
Nb de réseaux Smart-Grid installés

**Indicateur de résultat**  
Consommation énergie :  
-5,3% à 2024/2013

## Fiche action 1.4

### Renforcer la performance énergétique des bâtiments d'activité

#### Objectifs

Encourager la construction de bâtiments performants et favoriser la requalification des bâtiments d'activité. En particulier, sur la future ZAC Enova, un cahier des charges ambitieux est envisagé avec un jeu de cibles à atteindre selon le type de bâtiment.

#### Démarche

- ✓ Opérations neuves/extensions : incitation à la réalisation d'opérations performantes avec la modulation des charges foncières en fonction d'un ensemble de critères environnementaux dont la performance énergétique et la production d'EnR, la gestion des eaux pluviales, la qualité bioclimatique du bâti,... , voire jusqu'à des exigences réglementaires établies dans le règlement des futures zones d'activité (CCCT – Cahier des Charges de Cession de Terrain).
- ✓ Rénovation des bâtiments existants :
  - les clauses du CCCT sur le neuf sont une base de négociation pour l'existant. Un barème de charges foncières adapté à la démolition/reconstruction ou à l'extension pourra être proposé. Pour aller plus loin, des réhabilitations pourraient donner droit à des facilités de paiement.
  - rendre attractifs les parcs d'activités par tous les leviers possibles (qualité des espaces publics, arrivée du métro, pôles d'activités économiques, offres de services aux salariés : mobilité, restauration...). Réflexion transversale générale sur les parcs d'activité.
  - Sensibiliser et accompagner techniquement les porteurs de projet par du conseil architectural, faire connaître les possibilités de tiers-investissement et accompagner au montage des dossiers.

#### Conditions de mise en œuvre

##### Coûts

Moyens humains internes (Rédaction cahier des charges)  
Budgets des opérations

##### Partenaires

AREC  
Maîtres d'ouvrage  
Soleval (chaleur renouvelable)

#### Pilotage

##### Services pilotes

SPLA ENOVA : K. Gauron  
DDAE : J. Sormail

##### Services associés

DAUH/ETE : I. Esteulle  
DAUH/Aménagement : L. Marre  
DAUH/Foncier : M. Montamat

#### Echéancier

Action continue

#### Indicateurs

##### Indicateurs de suivi

Nb d'opérations liées à ces leviers  
Nb de bâtiments requalifiés

##### Indicateur de résultat

Consommation énergie :  
-5,3% à 2024/2013

## Fiche action 1.5

### Planifier le déploiement des énergies renouvelables

|                                    |   |   |
|------------------------------------|---|---|
| <b>Objectifs</b>                   | Sur la base de l'étude de potentiel de développement des énergies renouvelables et de récupération réalisée en 2013 (à actualiser en fonction des nouveaux financements et nouvelles avancées technologiques), il est nécessaire d'établir un plan de développement chiffré, temporisé et adapté à chaque porteur de projet (habitants, entreprises, collectivités, tiers-investisseur) et au potentiel du territoire.  |   |
| <b>Démarche</b>                    | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Réaliser une étude d'actualisation du potentiel de développement des énergies renouvelables et de récupération.</li><li>✓ Etudier un programme d'actions pour déployer les EnRr selon un plan chiffré, temporisé et adapté à chaque porteur de projet (habitants, entreprises, collectivités, tiers-investisseur) et au potentiel du territoire.</li><li>✓ Etudier des montages juridico-financiers pour faciliter le déploiement des EnRr adaptés à chaque type de porteurs de projet.</li></ul> |   |
| <b>Conditions de mise en œuvre</b> | <b>Coûts</b><br>Etude : 25 000 €HT (budget général)<br>Moyens humains internes  | <b>Partenaires</b><br>AREC<br>Ademe<br>Soleval                        |
| <b>Pilotage</b>                    | <b>Service pilote</b><br>DAUH/ETE : I. Esteulle   | <b>Service associé</b><br>DEP   |
| <b>Echéancier</b>                  | Action 2019-2020  |   |
| <b>Indicateurs</b>                 | <b>Indicateur de suivi</b><br>Evolution annuelle de la production d'EnRr  | <b>Indicateur de résultat</b><br>Production EnR :<br>+26% à 2024/2012 |

## Fiche action 1.6

### Soutien et financement de projets d'EnRr territoriaux ou d'ampleur

|                                    |  |   |
|------------------------------------|--|---|
| <b>Objectifs</b>                   | S'équiper d'outil(s) juridique(s) et financier(s) permettant au territoire de développer et d'investir dans des projets territoriaux de production d'énergies renouvelables : <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Des projets sous maîtrise d'ouvrage du Sicoval, tels que les réseaux de chaleur (compétence Sicoval).</li><li>✓ Des projets d'énergies renouvelables territoriaux d'ampleur sous maîtrise d'ouvrage déléguée (SEM, SPL, ...), voire privée : boucle d'eau tempérée, géothermie et réseaux.</li></ul> |   |
| <b>Démarche</b>                    | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Réaliser une étude juridique et financière, voire de plus grande échelle, sur l'opportunité pour le territoire de créer une structure déléguée pour l'investissement et l'exploitation de projets d'ampleur</li><li>✓ Etudier la faisabilité juridique, financière et le portage technique et la gouvernance d'une telle structure</li><li>✓ Etudier d'autres montages juridico-financiers pour financer ces projets (AMI, appel à projet,...)</li></ul>                           |   |
| <b>Conditions de mise en œuvre</b> | <b>Coûts</b><br>Etude : 15 000 €HT (budget général)<br>Moyens humains internes   | <b>Partenaires</b><br>AREC<br>Région<br>Caisse des dépôts                                 |
| <b>Pilotage</b>                    | <b>Service pilote</b><br>DAUH/ETE : I. Esteulle  | <b>Services associés</b><br>DEP/GPB : M. Dariès<br>DGA-R/Affaires juridiques : A-P. Maria |
| <b>Echéancier</b>                  | Action 2019-2020   |   |
| <b>Indicateurs</b>                 | <b>Indicateurs de suivi</b><br>Réalisation de l'étude<br>Création d'un outil de financement  | <b>Indicateur de résultat</b><br>Production EnR :<br>+26% à 2024/2012                     |



## Fiche action 1.7

### Accompagner le développement d'EnR électriques sur le territoire

|                                    |   |   |
|------------------------------------|---|---|
| <b>Objectifs</b>                   | Développer les projets d'énergies renouvelables électriques sur le territoire.<br>Porteurs de projets ciblés : les propriétaires de bâtiments résidentiels (maisons individuelles, collectifs, logements sociaux), de bâtiments d'activité (tertiaire, commercial et industriels), de bâtiments publics (communes...)   |   |
| <b>Démarche</b>                    | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Mettre en place un cadastre solaire territorial (cartographie du potentiel solaire photovoltaïque et thermique sur toiture), associé à un conseil gratuit et neutre par Soleval et accompagnement des porteurs de projet au suivi de leur installation.</li><li>✓ Campagne de communication grand public sur les différentes solutions de production d'électricité renouvelable, des gains économiques associés et des financements possibles</li></ul> |   |
| <b>Conditions de mise en œuvre</b> | <b>Coûts</b><br>Cadastre solaire :<br>Moyens humains internes<br>Communication :<br>Moy. Humains internes + budget : 3000€  | <b>Partenaires</b><br>GPPEP<br>Ademe                                  |
| <b>Pilotage</b>                    | <b>Services pilotes</b><br>DAUH/ETE : I. Esteulle<br>DCOM : V. Bergon   | <b>Service associé</b><br>Soleval                                     |
| <b>Echéancier</b>                  | Action 2019   |   |
| <b>Indicateurs</b>                 | <b>Indicateurs de suivi</b><br>Evolution annuelle de la production d'EnRr<br>Nb de connexions sur le cadastre solaire<br>Nb de dossiers accompagnés/aboutis par Soleval   | <b>Indicateur de résultat</b><br>Production EnR :<br>+26% à 2024/2012 |

## Fiche action 1.8

### Développer la production de chaleur renouvelable et de récupération

|                                    |   |   |
|------------------------------------|---|---|
| <b>Objectifs</b>                   | Développer les projets d'énergies renouvelables thermiques ou de récupération de chaleur/froid sur le territoire. Porteurs de projets ciblés : les producteurs de chaleur (ou de froid) comme les piscines collectives, les professionnels qui utilisent beaucoup d'eau chaude (coiffeurs, hôtels, lavomatiques, établissements de santé...), voire chez les particuliers.  |   |
| <b>Démarche</b>                    | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Cibler sur le territoire les installations offrant un potentiel.</li><li>✓ Prendre contact avec les propriétaires.</li><li>✓ Réaliser une étude d'opportunité, sur la base de solutions innovantes actuellement proposées (benchmarking).</li><li>✓ Rechercher des solutions de financement éventuelles.</li><li>✓ Réflexion sur une aide spécifique Sicoval (par exemple une prime air/bois pour développer le bois-énergie tout en garantissant la protection de l'atmosphère).</li></ul> |   |
| <b>Conditions de mise en œuvre</b> | <b>Coûts</b><br>Subvention Soleval<br>Etude photovoltaïque sur parking piscine de St-Orens : 7000€ (possibilité tiers investisseur)   | <b>Partenaires</b><br>Ademe<br>CMA-CCI                                |
| <b>Pilotage</b>                    | <b>Services pilotes</b><br>DAUH/ETE : I. Esteulle<br>Soleval  | <b>Service associé</b><br>DDAE : Service Relations Entreprises        |
| <b>Echéancier</b>                  | Action continue   |   |
| <b>Indicateurs</b>                 | <b>Indicateurs de suivi</b><br>Evolution annuelle de la production d'EnRr<br>Nb de propriétaires contactés<br>Nb de dossiers accompagnés<br>Nb d'installations réalisées  | <b>Indicateur de résultat</b><br>Production EnR :<br>+26% à 2024/2012 |

## Fiche action 1.9

### Poursuivre le soutien aux initiatives citoyennes

#### Objectifs

Développer les projets citoyens d'énergies renouvelables et de récupération en favorisant l'émergence de ces projets, en accompagnant les porteurs de projets dans la réussite de leur initiative. La communauté d'agglomération peut être une ressource indispensable et un garant pour les financeurs.

#### Démarche

- ✓ Participer à l'émergence de projets, selon les opportunités.
- ✓ Accompagner les porteurs de projets dans leurs recherches, le Sicoval pouvant les faire bénéficier de sa connaissance du territoire, de son réseau et de ses capacités de communication.
- ✓ Participer éventuellement aux projets en proposant son patrimoine ou ses compétences.

#### Conditions de mise en œuvre

##### Coûts

Moyens humains internes  
Subvention éventuelle Soleval  
Parts ICEA : 5000€

##### Partenaires

Ademe  
Région  
ICEA

#### Pilotage

##### Services pilotes

DAUH/ETE : I. Esteulle  
Soleval

##### Service associé

DCOM : V. Bergon

#### Echéancier

Action 2019

#### Indicateurs

##### Indicateurs de suivi

Nb de projets accompagnés  
Moyens alloués pour favoriser le projet

##### Indicateur de résultat

Production EnR :  
+26% à 2024/2012

## Fiche action 1.10

### Développer la formation aux techniques de construction

|                                    |  |  |
|------------------------------------|--|--|
| <b>Objectifs</b>                   | Développer une offre de formation aux techniques de la construction et d'installation des équipements de chauffage et de froid, afin d'accompagner la mutation réglementaire et technologique dans ces secteurs et d'augmenter la qualité des réalisations. Ces formations pourraient être destinées à tout professionnel, ainsi qu'aux particuliers en auto-réhabilitation.   |  |
| <b>Démarche</b>                    | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Recenser les besoins des professionnels et des agents des collectivités.</li><li>✓ Identifier les offres de formation, les sites de démonstration et éventuellement être force de proposition et déclencher la mise en place d'une formation (via les organismes).</li><li>✓ Communiquer sur les réseaux de formations existants (tout public).</li><li>✓ Développer des formations en inter-collectivités.</li><li>✓ Créer des partenariats avec des centres de formation.</li><li>✓ Créer des sites tests, expérimentaux, visites de chantiers et chantiers participatifs.</li></ul> |  |
| <b>Conditions de mise en œuvre</b> | <b>Coûts</b><br>Moyens humains internes<br>Subvention Soleval éventuelle   | <b>Partenaires</b><br>Région<br>AFPA et Pole Emploi<br>CCI et CMA<br>CFA<br>AQC – Envirobat Occitanie<br>FFB – CAPEB<br>Associations locales |
| <b>Pilotage</b>                    | <b>Service pilote</b><br>A définir   | <b>Services associés</b><br>Soleval<br>DDAE : Service Relations Entreprises  |
| <b>Echéancier</b>                  | Action continue  |  |
| <b>Indicateurs</b>                 | <b>Indicateurs de suivi</b><br>Nb de formations déployées<br>Nb d'artisans du territoire en bénéficiant  | <b>Indicateur de résultat</b><br>Production EnR :<br>+26% à 2024/2012  |

## Fiche action 1.11

### Mettre en œuvre le Schéma Directeur de l'énergie du patrimoine

|                                    |  |  |
|------------------------------------|--|--|
| <b>Objectifs</b>                   | <p>Mettre en œuvre le schéma directeur de l'énergie du patrimoine du Sicoval en cohérence avec les différents schémas directeurs (immobilier, assainissement, eau, véhicules...).</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître l'évolution des consommations et des productions de l'ensemble du patrimoine.</li> <li>- Optimiser l'achat d'énergies, de fournitures et de maintenance.</li> <li>- Agir pour maîtriser les consommations et favoriser les énergies renouvelables et de récupération.</li> <li>- Maîtriser les futures consommations d'énergie des biens et équipements achetés.</li> <li>- Sensibiliser et informer.</li> </ul> |  |
| <b>Démarche</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Etude des enjeux sur le patrimoine du Sicoval et établissement des objectifs opérationnels.</li> <li>✓ Co-construction du plan d'actions avec les différents services concernés.</li> <li>✓ Descriptif du rôle de chaque pilote et de son périmètre d'action.</li> <li>✓ Adoption, mise en place et suivi.</li> </ul> <p><u>Actions phares</u> : plan de comptage, stratégie d'achat et de renouvellement des équipements, Plan Pluriannuel d'investissement par type de patrimoine, Schéma Directeur des énergies renouvelables et de récupération sur le patrimoine.</p>  |  |
| <b>Conditions de mise en œuvre</b> | <p style="text-align: center;"><b>Coûts</b></p> <p>Moyens humains internes<br/>Subvention Soleval</p> <p>Outils de comptage et investissements :<br/>budgets à établir</p> <p style="text-align: center;"><b>Document de référence</b></p> <p>Schéma Directeur de l'Energie</p>  | <p style="text-align: center;"><b>Partenaires</b></p> <p>ENEDIS<br/>GRDF<br/>fournisseurs</p>  |
| <b>Pilotage</b>                    | <p style="text-align: center;"><b>Service pilote</b></p> <p>DAUH/ETE : C. Rodriguez</p>  | <p style="text-align: center;"><b>Services associés</b></p> <p>DEP : services associés<br/>Soleval : L. Pascual<br/>Usagers des bâtiments</p>  |
| <b>Echéancier</b>                  | Action continue  |  |
| <b>Indicateurs</b>                 | <p style="text-align: center;"><b>Indicateur de suivi</b></p> <p>Mise en œuvre des actions : suivi spécifique du Schéma Directeur Energie</p>  | <p style="text-align: center;"><b>Indicateurs de résultat</b></p> <p>-25% d'émissions GES en 2030/2013<br/>-20% consommation d'énergie finale en 2030/2013<br/>x3 EnR en 2030/2012</p> |

## Fiche action 1.12

### Construire le patrimoine du Sicoval selon le référentiel HQE Bâtiment durable

#### Objectifs

Pour tout nouveau bâtiment du Sicoval, s'inspirer du référentiel « HQE Bâtiment Durable » et en faire le suivi. L'avantage de ce référentiel réside dans sa transversalité et son approche globale, avec un niveau d'exigence adaptable à chaque projet : qualité de l'air, confort thermique, mobilité, énergie, ressources, biodiversité, coûts de fonctionnement réduits, pilotage. L'objectif global étant de viser des réalisations BEPOS (bâtiments à énergie positive) ou avec le label E+/C-.

#### Démarche

- ✓ Définir les nouveaux projets (extensions, mais surtout créations) en cours et à venir qui pourraient en bénéficier, insérer la prise en compte du référentiel dans la démarche projet et le calendrier de réalisation.
- ✓ Prise en main du référentiel (formation si nécessaire).
- ✓ Etablissement du tableau de bord.
- ✓ Suivi et évaluation en fin de réalisation.
- ✓ Contrôle de l'atteinte des objectifs de performance énergétique.

#### Conditions de mise en œuvre

##### Coûts

Moyens humains internes  
Budget global opération

##### Document de référence

Référentiel HQE Bâtiment Durable

##### Partenaires

##### Services pilotes

DEP/COA : P. Bouquet  
DEP/GPB : M. Dariès

##### Services associés

DAUH/ETE : C. Rodriguez  
Soleval

#### Pilotage

#### Echéancier

Action continue

#### Indicateurs

##### Indicateurs de suivi

Mise en œuvre des actions : suivi et bilan du référentiel HQE Bâtiment Durable  
Nb de bâtiments BEPOS

##### Indicateurs de résultat

-25% d'émissions GES en 2030/2013  
-20% consommation d'énergie finale en 2030/2013  
x3 EnR en 2030/2012

## Fiche action 2.1

### Développer des mobilités alternatives et l'intermodalité

|                                     |   |  |
|-------------------------------------|---|--|
| <b>Objectifs</b>                    | Déployer une offre de mobilité douce (schéma directeur cyclable) et d'intermodalité, en cohérence avec le Projet Mobilités de l'agglomération toulousaine et notamment pour répondre à l'ambition de potentialiser l'usage des deux ouvrages majeurs programmés : le prolongement de ligne B de métro (CLB) et la 3 <sup>e</sup> ligne de métro (TAE).  |  |
| <b>Démarche</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mobilité active : mettre en œuvre le schéma directeur cyclable 2017-2019, lancer sa révision en lien avec le schéma d'agglomération, développer les services vélo.</li> <li>✓ Covoiturage : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ déployer les spots de covoiturage et mettre en place l'aire de covoiturage sécurisée au niveau de l'échangeur de Montgiscard en partenariat avec VINCI.</li> <li>○ Expérimentation de mise en relation d'usagers pour les territoires peu ou pas desservis (Tisséo Collectivités).</li> </ul> </li> <li>✓ Intermodalité : inciter au report modal dans les zones d'activité : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sensibilisation, communication et co-construction d'actions via la Communauté des Modes Actifs (Zones d'activités Nord).</li> <li>○ Transformation de la Maison de la Mobilité de Labège en Maison du Vélo.</li> <li>○ Projet de Diagonale sur Enova destinée aux modes actifs et support de navettes électriques</li> <li>○ Sud Sicoval : développer les connexions vélos (programme Axe Sud du schéma directeur cyclable), mise en place de la ligne bus express Sud Sicoval – Réseau structurant Nord, connectée au projet d'aire de covoiturage à proximité de l'échangeur de Montgiscard.</li> <li>○ Faciliter l'accès et développer la multimodalité au niveau des gares SNCF du territoire et proches du territoire (Venerque, Pins-Justaret).</li> </ul> </li> </ul> |  |
| <b>.Conditions de mise en œuvre</b> | <p style="text-align: center;"><b>Coûts</b></p> <p>Moyens humains internes<br/>Budget associé à chaque opération</p> <p style="text-align: center;"><b>Documents de référence</b></p> <p>Schéma directeur cyclable 2017-2019<br/>Programme de travail annuel de la CMA<br/>Plan guide Enova</p>   | <p style="text-align: center;"><b>Partenaires</b></p> <p>Tisséo Collectivités – Région<br/>Département 31 - Vinci – SNCF<br/>Communauté des Modes Actifs<br/>SPL Enova</p> |
| <b>Pilotage</b>                     | <p style="text-align: center;"><b>Service pilote</b></p> <p>DAUH/TD : J. Calle</p>  | <p style="text-align: center;"><b>Services associés</b></p> <p>DAUH/ETE : I. Esteulle<br/>DCOM : V. Bergon<br/>DDAE : Service SRE<br/>DEP/Service voirie</p>               |
| <b>Echéancier</b>                   | 2019-2024   |  |
| <b>Indicateurs</b>                  | <p style="text-align: center;"><b>Indicateurs de suivi</b></p> <p>Actions de la CMA<br/>Enquête déplacement au sein des ZA (fréquence à caler)<br/>Nb d'aménagements et d'utilisateurs sur les zones d'activités et en gare</p>   | <p style="text-align: center;"><b>Indicateurs de résultat</b></p> <p>Qualité air : données Atmo<br/>Engagements PPA et nationaux</p>                                       |

## Fiche action 2.2

### Elaborer un Plan territorial de Mobilités

|   |   |   |  |  |  |
|---|---|---|--|--|--|
| <b>Objectifs</b>  | Mieux connaître les déplacements à l'échelle du Sicoval et construire un projet territorial de mobilités.   |   |  |  |  |
| <b>Démarche</b>   | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Diagnostic du territoire en terme de déplacements, de fonctionnement et d'évolution des différentes offres (routière, TC, vélo...) et identification des enjeux,</li><li>✓ Propositions de scénarios permettant d'améliorer les mobilités sur le territoire dans une vision multimodale. Il s'agit aussi d'enrichir le Projet Mobilités de l'agglomération toulousaine.</li></ul> |   |  |  |  |
| <b>Conditions de mise en œuvre</b>  | <table><tr><td><b>Coûts</b><br/>Moyens humains internes<br/>Budget : 90 000 €</td><td><b>Partenaires</b><br/>AUA-T<br/>Tisseo Collectivités<br/>Région – Département 31<br/>Vinci – SNCF</td></tr><tr><td><b>Document de référence</b><br/>Projet Mobilités</td><td></td></tr></table>  | <b>Coûts</b><br>Moyens humains internes<br>Budget : 90 000 €                      | <b>Partenaires</b><br>AUA-T<br>Tisseo Collectivités<br>Région – Département 31<br>Vinci – SNCF | <b>Document de référence</b><br>Projet Mobilités |  |
| <b>Coûts</b><br>Moyens humains internes<br>Budget : 90 000 €                      | <b>Partenaires</b><br>AUA-T<br>Tisseo Collectivités<br>Région – Département 31<br>Vinci – SNCF  |   |  |  |  |
| <b>Document de référence</b><br>Projet Mobilités                                  |   |   |  |  |  |
| <b>Pilotage</b>   | <table><tr><td><b>Service pilote</b><br/>DAUH/TD : J. Calle</td><td><b>Services associés</b><br/>DAUH/ETE : I. Esteulle<br/>DAUH/Aménagement : L. Marre</td></tr></table>   | <b>Service pilote</b><br>DAUH/TD : J. Calle                                       | <b>Services associés</b><br>DAUH/ETE : I. Esteulle<br>DAUH/Aménagement : L. Marre              |  |  |
| <b>Service pilote</b><br>DAUH/TD : J. Calle                                       | <b>Services associés</b><br>DAUH/ETE : I. Esteulle<br>DAUH/Aménagement : L. Marre   |   |  |  |  |
| <b>Echéancier</b>   | 2019-2024   |   |  |  |  |
| <b>Indicateurs</b>  | <table><tr><td><b>Indicateurs de suivi</b><br/>Résultats étude mobilité<br/>Actions mises en œuvre</td><td><b>Indicateurs de résultat</b><br/>Qualité air : données Atmo<br/>Engagements PPA et nationaux</td></tr></table>   | <b>Indicateurs de suivi</b><br>Résultats étude mobilité<br>Actions mises en œuvre | <b>Indicateurs de résultat</b><br>Qualité air : données Atmo<br>Engagements PPA et nationaux   |  |  |
| <b>Indicateurs de suivi</b><br>Résultats étude mobilité<br>Actions mises en œuvre | <b>Indicateurs de résultat</b><br>Qualité air : données Atmo<br>Engagements PPA et nationaux  |   |  |  |  |



## Fiche action 2.3

### Développer une mobilité « propre »

|                                    |   |   |
|------------------------------------|---|---|
| <b>Objectifs</b>                   | Encourager le développement des véhicules « propres » : électriques, hybrides, fonctionnant au GNV (Gaz Naturel Véhicules) ou à l'hydrogène. Ces sources d'énergie sont plus propres et émettent beaucoup moins de polluants dans l'atmosphère.   |   |
| <b>Démarche</b>                    | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Développement de l'usage de véhicules propres :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Réalisation d'une feuille de route de déploiement des bornes de recharge de véhicules électriques</li><li>○ Développer la mobilité au GNV, avec l'implantation d'une station d'alimentation GNV sur le territoire</li><li>○ Accompagnement à la mise en place d'un démonstrateur pilote de microméthanisation pour alimenter un véhicule GNV et une station hydrogène</li><li>○ Affirmer l'exemplarité du Sicoval avec le renouvellement de sa flotte.</li></ul></li></ul> |   |
| <b>Conditions de mise en œuvre</b> | <b>Coûts</b><br>Moyens humains internes<br>Budget : 4000€ pour véhicule GNV + borne au Sicoval<br>Schéma développement véhicules à énergie alternatives : 10 000€   | <b>Partenaires</b><br>SDEHG<br>CEA-TECH et GRDF<br>Clusters ou pôles de compétitivité<br>ADEME – AREC<br>Tisséo Collectivités |
| <b>Pilotage</b>                    | <b>Service pilote</b><br>DAUH/ETE : I. Esteulle   | <b>Services associés</b><br>DAUH/TD : J. Calle<br>DDAE/TEX : O. Guilhamelou<br>DEP/Logistique : JM. Massat                    |
| <b>Echéancier</b>                  | 2019-2024<br>Etude et déploiement station GNV : 2019-2020<br>Démonstrateur : 2019-2020  |   |
| <b>Indicateurs</b>                 | <b>Indicateurs de suivi</b><br>Part de véhicules propres<br>Nb de bornes de recharge  | <b>Indicateurs de résultat</b><br>Qualité air : données Atmo<br>Engagements PPA et nationaux                                  |

## Fiche action 2.4

### Projet territorial de méthanisation

|                                    |   |   |
|------------------------------------|---|---|
| <b>Objectifs</b>                   | Développement d'une filière de méthanisation (voire de méthanation en associant une production photovoltaïque) en lien notamment avec le développement d'une production de bio-GNV associée à une station d'avitaillement en GNV souhaitée sur le Sicoval.  |   |
| <b>Démarche</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Etude d'opportunité et de faisabilité : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réalisation d'une étude de potentiel sur les sous-produits agricoles disponibles et leur évolution attendue (mutations agricoles, autres projets utilisant ces ressources...).</li> <li>○ Pré-dimensionnement et modèle économique associé.</li> <li>○ Atouts et inconvénients pour la collectivité.</li> <li>○ Liens avec les programmes en cours (Interreg, projet de valorisation des biodéchets).</li> </ul> </li> <li>✓ Développement d'une filière : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Développer des partenariats de l'approvisionnement à la distribution.</li> <li>○ Création d'un montage juridico-financier pour pérenniser le système.</li> <li>○ Construction d'un ou plusieurs méthaniseurs selon l'étude.</li> <li>○ Structuration et consolidation de la filière d'approvisionnement.</li> </ul> </li> </ul> |   |
| <b>Conditions de mise en œuvre</b> | <p style="text-align: center;"><b>Coûts</b></p> Moyens humains internes<br>Budget étude : 20 000 €  | <p style="text-align: center;"><b>Partenaires</b></p> AREC<br>Ademe<br>Région<br>Decoset  |
| <b>Pilotage</b>                    | <p style="text-align: center;"><b>Service pilote</b></p> DAUH/ETE : I. Esteulle   | <p style="text-align: center;"><b>Services associés</b></p> DAUH/Aménagement : L. Marre<br>DEP/DRUDE : T. Genty<br>DAUH/ETE : I. Esteulle<br>DDAE : Service Relations aux Entreprises |
| <b>Echéancier</b>                  | Etude faisabilité : 2019-2020<br>Mise en œuvre : 2021-2030  |   |
| <b>Indicateurs</b>                 | <p style="text-align: center;"><b>Indicateurs de suivi</b></p> Réalisation étude<br>Réalisation d'une unité   | <p style="text-align: center;"><b>Indicateurs de résultat</b></p> Qualité air : données Atmo<br>Engagements PPA et nationaux  |

## Fiche action 2.5

### Optimisation des trajets de collecte des ordures ménagères

|                                    |   |  |
|------------------------------------|---|--|
| <b>Objectifs</b>                   | L'objectif de cette action est de réduire les émissions de polluants dues au transport des ordures ménagères sur le Sicoval, un des postes majeurs de transport maîtrisé dans les compétences du Sicoval, notamment en aménageant le marché de collecte.  |  |
| <b>Démarche</b>                    | ✓ 3 niveaux d'actions : <ul style="list-style-type: none"><li>○ Gestion des déchets sur place (compostage, broyage à domicile des végétaux) pour éviter leur transport</li><li>○ Optimisation des trajets avec clauses incitatives sur les GES dans le marché de collecte, réduction des fréquences des tournées, gestion des écarts de collecte à la demande, collecte d'encombrants dans les communes</li><li>○ Actions de réduction des tonnages de déchets : Territoire Zéros Déchets, Zéro Gaspillage (TZDZG)</li><li>○ Véhicules plus propres (Euro VI)</li></ul> |  |
| <b>Conditions de mise en œuvre</b> | <b>Coûts</b><br>Moyens humains internes<br>Budget : Marché collecte<br><b>Document de référence</b><br>Marché de collecte   | <b>Partenaires</b><br>Suez<br>Ademe  |
| <b>Pilotage</b>                    | <b>Service pilote</b><br>DEP/DRUDE : T. Genty   | <b>Service associé</b><br>DAUH/ETE : I. Esteulle   |
| <b>Echéancier</b>                  | 2019-2024   |  |
| <b>Indicateurs</b>                 | <b>Indicateurs de suivi</b><br>Km parcourus<br>Tonnes transportées  | <b>Indicateurs de résultat</b><br>Qualité air : données Atmo<br>Engagements PPA et nationaux |

## Fiche action 2.6

### Sensibiliser sur les gestes polluant l'air

#### Objectifs

Réduire les émissions de polluants dues aux gestes et pratiques influençant la qualité de l'air extérieure et intérieure : foyers ouvert (cheminées), matériaux de construction et produits de décoration émetteurs de COV, brûlage des déchets et autres pratiques émettant des polluants atmosphériques, en lien avec un usage résidentiel.

#### Démarche

- ✓ Sensibiliser et encourager par des moyens de communication adéquats les particuliers aux risques de pollution liés à :
  - la combustion de sources fossiles (fuel, gaz, charbon).
  - l'utilisation de foyers (cheminées, inserts, chaudières bois) non performants. Promotion des foyers Flamme Verte (label de foyers performants).
  - l'utilisation de matériaux de construction, de produits de décoration (peinture, colles, vernis...), de meubles, des activités humaines (tabagisme, produits d'entretien, bricolage, cuisine...).
  - le brûlage des déchets.
  - la plantation d'espèces allergisantes.

#### Conditions de mise en œuvre

**Coûts**  
Moyens humains internes  
Subvention Soleval  
Budget : Communication 1000€  
Tiers investisseur

**Partenaires**  
Atmo Occitanie  
Ademe

#### Pilotage

**Service pilote**  
DAUH/ETE : I. Esteulle

**Services associés**  
Soleval  
DEP/DRUDE : V. Deleris  
DCOM : V. Bergon

#### Echéancier

Action continue

#### Indicateurs

**Indicateurs de suivi**  
Nb de foyers ouverts  
Nb de foyers labellisés installés  
Nb actions de sensibilisation

**Indicateurs de résultat**  
Qualité air : données Atmo  
Engagements PPA et nationaux

## Fiche action 2.7

### Soutien aux agriculteurs pour déployer des alternatives aux pesticides/fertilisants de synthèse

|                                    |   |  |
|------------------------------------|---|--|
| <b>Objectifs</b>                   | Réduire les émissions de polluants dues aux pratiques agricoles traditionnelles : fertilisants et pesticides de synthèse, en s'appuyant sur la richesse scientifique présente sur le territoire (Agrobiopôle et plateforme agro-écologique, INRA).  |  |
| <b>Démarche</b>                    | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Sensibiliser et encourager par la mise en réseau des acteurs du monde agricole et des spécialistes comme la plateforme agro-écologique qui accompagne et offre un démonstrateur aux agriculteurs intéressés.</li><li>✓ Développer des filières de produits alimentaires et agroalimentaires transformés localement (pâtes alimentaires, pain local...) afin de valoriser la production vertueuse.</li></ul> |  |
| <b>Conditions de mise en œuvre</b> | <b>Coûts</b><br>Moyens humains internes<br>Budget : Communication 1000€<br>Subvention ASOI  | <b>Partenaires</b><br>Chambre de l'Agriculture<br>Plateforme agroécologique<br>CCI           |
| <b>Pilotage</b>                    | <b>Service pilote</b><br>Pôle de Compétitivité Agri Sud Ouest<br>Innovation (ASOI)<br><b>Service relais</b><br>DDAE : P. Bonneville   | <b>Services associés</b><br>DCOM : V. Bergon<br>DAUH/ETE : I. Esteulle                       |
| <b>Echéancier</b>                  | Action continue   |  |
| <b>Indicateurs</b>                 | <b>Indicateur de suivi</b><br>Nb d'actions  | <b>Indicateurs de résultat</b><br>Qualité air : données Atmo<br>Engagements PPA et nationaux |

## Fiche action 2.8

### Qualité de l'air intérieur dans les bâtiments du Sicoval

|                                    |   |  |
|------------------------------------|---|--|
| <b>Objectifs</b>                   | Réduire les émissions de polluants dans les bâtiments du Sicoval. Réduire l'impact sur la santé des usagers de ces bâtiments (agents et usagers).   |  |
| <b>Démarche</b>                    | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Application de la réglementation dans les bâtiments accueillant les enfants de moins de 6 ans et les écoles : diagnostics des équipements, évaluation des pratiques, mise en place et suivi d'un programme d'actions.</li><li>✓ Aller plus loin :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Etendre à d'autres bâtiments,</li><li>○ Accompagner les communes dans la démarche,</li><li>○ Compléter le programme d'action par des mesures de CO2 (partenariat avec une start-up).</li></ul></li></ul> |  |
| <b>Conditions de mise en œuvre</b> | <p><b>Coûts :</b><br/>Moyens humains internes<br/>Subvention Soleval<br/>Budget : Appareils mesure</p> <p><b>Document de référence</b><br/>Loi sur l'air LAURE</p>  | <p><b>Partenaires</b><br/>DREAL<br/>Equipes pédagogiques<br/>Communes<br/>Agents Sicoval et usagers<br/>Connit</p> |
| <b>Pilotage</b>                    | <p><b>Services pilotes</b><br/>DAUH/ETE : C. Rodriguez<br/>DEP/GPB : M. Daries<br/>DP Petite Enfance : Magali Cunnac<br/>DP EDUC</p>  | <p><b>Service associé</b><br/>DCOM : V. Bergon</p>   |
| <b>Echéancier</b>                  | Action continue   |  |
| <b>Indicateurs</b>                 | <p><b>Indicateurs de suivi</b><br/>Nb de bâtiments<br/>Mesures de qualité de l'air</p>  | <p><b>Indicateurs de résultat</b><br/>Qualité air : données Atmo<br/>Engagements PPA et nationaux</p>              |

## Fiche action 2.9

### Relai des alertes pollution et procédure interne

|                                    |   |  |
|------------------------------------|---|--|
| <b>Objectifs</b>                   | Informar la population en cas d'alerte pollution (déclenchées par Atmo Occitanie) et indiquer la procédure et les gestes à adopter pour les agents qui accompagnent des personnes vulnérables (personnes âgées ou fragiles, enfants, sportifs).   |  |
| <b>Démarche</b>                    | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Mettre en place un réseau d'alertes pollution en collaboration avec les communes, via leurs sites internet, les affichages communaux numériques, et autres dispositifs. Etudier la possibilité de mettre en place une alerte SMS.</li><li>✓ Ecrire et déployer au sein du Sicoval une procédure interne de comportements à tenir et de conseils à apporter aux personnes vulnérables.</li></ul> |  |
| <b>Conditions de mise en œuvre</b> | <b>Coûts</b><br>Moyens humains internes   | <b>Partenaires</b><br>Atmo Occitanie<br>Communes   |
| <b>Pilotage</b>                    | <b>Services pilotes</b><br>DGACS : E. Cantarano<br>DAUH/ETE : I. Esteulle   | <b>Services associés</b><br>DCOS : JP. Marot et M Jean<br>DP Petite Enfance : M. Cunnac<br>DGA-R/Mutualisation : L. Ruiz<br>DGA-R/SRP : S. Garnier<br>DCOM : V. Bergon |
| <b>Echéancier</b>                  | Mise en place en 2019   |  |
| <b>Indicateurs</b>                 | <b>Indicateur de suivi</b><br>Nb de relais d'alerte   | <b>Indicateurs de résultat</b><br>Qualité air : données Atmo<br>Engagements PPA et nationaux   |

## Fiche action 3.1

### Harmonisation des pratiques entre aménageur économique et aménageur habitat

|                                    |   |   |
|------------------------------------|---|---|
| <b>Objectifs</b>                   | Le Sicoval s'est donné les moyens d'un développement innovant et responsable en mettant en place un management environnemental des parcs d'activité (certification ISO 14001 en 2017). De la même manière pour les aménagements résidentiels menés par le Sicoval, il faut définir clairement les enjeux environnementaux pour réduire et maîtriser les impacts des ouvrages sur l'environnement. |   |
| <b>Démarche</b>                    | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Mettre en place une politique environnementale sur le métier d'aménageur résidentiel.</li><li>✓ S'outiller d'un guide listant les aspects environnementaux significatifs à évaluer avec différents niveaux d'objectifs à atteindre, permettant d'aider à la décision d'un scénario.</li></ul>   |   |
| <b>Conditions de mise en œuvre</b> | <b>Coûts</b><br>Moyens humains internes<br>Budget certification : 2800€<br><b>Document de référence</b><br>Norme ISO ou équivalent  | <b>Partenaire</b><br>Réseau PALME   |
| <b>Pilotage</b>                    | <b>Service pilote</b><br>DAUH/ETE : M. Padié  | <b>Services associés</b><br>DAUH/Aménagement : L. Marre<br>DAUH/Habitat : B. Le-Gouet<br>DEP/COA : P. Bouquet |
| <b>Echéancier</b>                  | Mise en place en 2020-2024  |   |
| <b>Indicateurs</b>                 | <b>Indicateur de suivi</b><br>Avancement de l'action  | <b>Indicateur de résultat</b><br>Objectif GES : -10,8% à 2024/2013  |



## Fiche action 3.2

### Intégrer les enjeux énergie-climat dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement

|  |   |  |  |   |
|--|---|--|--|---|
| <b>Objectifs</b>   | Faire évoluer les documents d'urbanisme pour qu'ils intègrent les enjeux du climat et qu'ils puissent assurer une cohérence territoriale des objectifs air climat énergie. Développer également le conseil et la sensibilisation dans ces domaines auprès des communes et des porteurs de projet. Etudier la possibilité d'imposer des objectifs de consommation énergétique sur les nouvelles constructions dans les règlements et documents d'urbanisme.  |  |  |   |
| <b>Démarche</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Intégrer les enjeux énergie-climat dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement, s'équiper d'un outil de conception ou d'aide à la décision sur les aspects climat pour l'élaboration d'un projet d'aménagement intercommunal (type GESPLU).</li> <li>✓ Intégrer des indicateurs climat dans l'évaluation des documents d'urbanisme.</li> <li>✓ Mettre à jour la Charte architecturale et paysagère sur les aspects de performance énergétique et d'intégration architecturale des installations d'EnR, s'appuyer sur l'avis le conseil de l'architecte-conseil pour inciter la mise en œuvre du cadre.</li> <li>✓ Formation pour permettre un conseil éclairé.</li> <li>✓ Identifier les leviers juridiques et réglementaires, ainsi que les freins, à disposition des collectivités, pour faire évoluer les pratiques de conception/construction.</li> <li>✓ Développer le conseil aux porteurs de projets de construction et de demande d'urbanisme en amont par l'architecte-conseil sur les aspects énergie-climat.</li> <li>✓ Mettre en place des actions de sensibilisation des élus et des décideurs sur l'aménagement durable (guide, RDV climat, conférences en commune...).</li> </ul> |  |  |   |
| <b>Conditions de mise en œuvre</b>   | <p style="text-align: center;"><b>Coûts</b></p> <p>Moyens humains internes<br/>Budget formation<br/>Budget étude juridique : 10 000 €<br/>Budget édition et communication</p> <p style="text-align: center;"><b>Documents de référence</b></p> <p>Charte architecturale et paysagère<br/>PCAET<br/>Documents d'urbanisme existants</p>  | <p style="text-align: center;"><b>Partenaires</b></p> <p>Communes<br/>Ademe<br/>AUA-T<br/>CAUE<br/>AREC</p>              |  |   |
| <b>Pilotage</b>  | <p style="text-align: center;"><b>Service pilote</b></p> <p>DAUH/Aménagement : L. Marre</p>   | <p style="text-align: center;"><b>Services associés</b></p> <p>DAUH/ETE : I. Esteulle<br/>DAUH/Habitat : B. Le-Gouet</p> |  |   |
| <b>Echéancier<br/>Indicateurs</b>  | <p>Mise en place en 2019-2020</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;"> <p><b>Indicateurs de suivi</b></p> <p>Avancement des actions<br/>Nb d'actions de sensibilisation/formation<br/>Objectif de consommation énergétique des nouvelles constructions<br/>Règles intégrées dans les documents d'urbanisme et projets d'aménagement</p> </td> <td style="width: 50%; text-align: center;"> <p><b>Indicateur de résultat</b></p> <p>Objectif GES : -10,8% à 2024/2013</p> </td> </tr> </table>  |  | <p><b>Indicateurs de suivi</b></p> <p>Avancement des actions<br/>Nb d'actions de sensibilisation/formation<br/>Objectif de consommation énergétique des nouvelles constructions<br/>Règles intégrées dans les documents d'urbanisme et projets d'aménagement</p> | <p><b>Indicateur de résultat</b></p> <p>Objectif GES : -10,8% à 2024/2013</p> |
| <p><b>Indicateurs de suivi</b></p> <p>Avancement des actions<br/>Nb d'actions de sensibilisation/formation<br/>Objectif de consommation énergétique des nouvelles constructions<br/>Règles intégrées dans les documents d'urbanisme et projets d'aménagement</p> | <p><b>Indicateur de résultat</b></p> <p>Objectif GES : -10,8% à 2024/2013</p>   |  |  |   |

## Fiche action 3.3

### Séquestration carbone : stockage dans les sols et matériaux biosourcés

#### Objectifs

Augmenter la séquestration du carbone sur le territoire, en préservant le carbone dans les sols des espaces naturels et agricoles et en développant l'usage de matériaux biosourcés dans les constructions.

#### Démarche

- ✓ Séquestration dans la végétation :
  - Développement du bois énergie sur le territoire, via l'animateur bois énergie.
- ✓ Séquestration dans les sols :
  - Application des objectifs du SCOT en termes de prélèvement d'espaces agricoles et naturels en termes d'urbanisation.
- ✓ Stockage carbone dans les constructions :
  - Développer l'usage des matériaux biosourcés dans la construction : le bois d'œuvre, les isolants biosourcés...
  - Créer des liens avec les fournisseurs et distributeurs de matériaux pour approfondir la connaissance des matériaux biosourcés.
  - Développer le partenariat avec les professionnels.
  - Créer des outils de communications (guide énergie/habitat durable), conférences, informations et formations auprès des porteurs de projets et des professionnels.

#### Conditions de mise en œuvre

##### Coûts

Moyens humains internes  
Budget communication : 1 500 €  
Budget formation

##### Document de référence

SCOT

##### Partenaires

SCOT agglomération toulousaine  
Acteurs de la construction  
Envirobot Occitanie  
Ademe

#### Pilotage

##### Services pilotes

DAUH/Aménagement : L. Marre  
DAUH/ETE : I. Esteulle

##### Service associé

Soleval

#### Echéancier

Action continue. 2020 pour une communication sur les matériaux biosourcés.

#### Indicateurs

##### Indicateurs de suivi

Prélèvement des sols (observatoire)  
Bilan travaux Renoval biosourcés

##### Indicateur de résultat

Séquestration carbone : max +1,24%/an  
de prélèvements de sols

## Fiche action 3.4

### Neutralité foncière : mise en place d'un observatoire

#### Objectifs

L'évolution de l'occupation des sols est difficile à suivre du fait d'analyses cartographiques menées à grande échelle, trop peu précises pour notre territoire et non pérennes. L'objectif de cette action est de se doter d'un observatoire de l'occupation des sols adapté au suivi du prélèvement des sols non urbanisés.

#### Démarche

- ✓ Développer un outil d'observation de l'évolution de l'usage des sols en vue de suivre le prélèvement des sols non urbanisés.

#### Conditions de mise en œuvre

##### Coûts

Moyens humains internes  
Budget : à étudier

**Document de référence**  
SCOT

##### Partenaires

AUA-T – SMEAT  
Région  
CERTU  
Universités  
IGN

#### Pilotage

##### Service pilote

DPE/Observatoire : L. Treil

##### Services associés

DAUH/ETE : I. Esteulle  
DAUH/Aménagement : L. Marre  
DAUH/Foncier  
DSI/SIG

#### Echéancier

2019

#### Indicateurs

##### Indicateur de suivi

Création d'un observatoire

##### Indicateur de résultat

Séquestration carbone : max +1,24%/an de prélèvements de sols

## Fiche action 3.5

### Mise en œuvre du Programme Zéro Déchets et du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

#### Objectifs

Dans le cadre de la réduction des gaz à effet de serre, la réduction des déchets est une des priorités de la loi relative à la transition énergétique. Le Sicoval est pleinement engagé dans une politique ambitieuse notamment avec la mise en place de la redevance incitative. Il est lauréat de l'appel à projet Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage (ZDZG ou 0. Déchet) et va prochainement adopter son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

#### Démarche

- ✓ Mettre en œuvre les programmes d'actions programmés dans le projet Territoire Zéro déchet, Zéro gaspillage (2016-2019) et le Programme Local de Prévention des Déchets (2019-2024).

#### Conditions de mise en œuvre

##### Coûts

Moyens humains internes  
Budget 0. Déchet et budget PLPDMA

**Document de référence**  
PLPDMA

##### Partenaires

Ademe  
Région  
Decoset  
Chambres consulaires  
Communes  
Acteurs du territoire

#### Pilotage

##### Service pilote

DEP/DRUDE : J. Gadek (0 déchet)  
et M. Couveignes (PLPDMA)

##### Service associé

DAUH/ETE : I. Esteulle

#### Echéancier

Actions ZDZG : jusqu'à 2019. Actions du PLPDMA : 2019-2024.

#### Indicateurs

##### Indicateur de suivi

Mise en œuvre des programmes d'actions (suivi des indicateurs)

##### Indicateur de résultat

Objectif GES : -10,8% à 2024/2013

## Fiche action 3.6

### Mettre en place une stratégie cohérente et efficace d'économie circulaire

|                                    |  |  |
|------------------------------------|--|--|
| <b>Objectifs</b>                   | <p>L'économie circulaire vise l'adoption d'un modèle économique basé sur la réduction des prélèvements en ressources et des impacts environnementaux liés. C'est donc un outil important de la transition écologique qui concourt également à la prévention et la réduction des déchets. En s'adressant à tous types d'acteurs du territoire, en traitant l'ensemble des flux associés aux activités économiques et en raisonnant sur chaque étape du cycle de vie des biens, services ou politiques publiques, l'économie circulaire doit progressivement faire évoluer les missions et compétences du Sicoval.</p>   |  |
| <b>Démarche</b>                    | <p>Mettre en place une stratégie cohérente et efficace d'économie circulaire, par le biais de différentes actions et démarches :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Porter un projet économique et d'aménagement de zone d'activité axé sur l'économie circulaire : ZAC du Rivel.</li> <li>✓ Déployer des dynamiques d'Ecologie Industrielle et territoriale (EIT) permettant des échanges de flux (expérimentation ACTIF sur les parcs d'activités) ou des synergies de groupement (mutualisation prestations, site internet, communication, gestion des espaces verts...).</li> <li>✓ Participer aux groupes de travail (GT) du Programme Régional d'Action sur l'Economie Circulaire et initier des projets sur la base de ces travaux (le Sicoval est pilote du GT dédié à l'achat public).</li> <li>✓ Norme Economie circulaire : tester sur le territoire la première version de la norme et participer aux travaux de l'Afnor.</li> </ul> |  |
| <b>Conditions de mise en œuvre</b> | <p style="text-align: center;"><b>Coûts</b></p> <p>Moyens humains internes<br/>Poste animateur EIT envisagé<br/>Aides régionales et Ademe sollicitées</p>  | <p style="text-align: center;"><b>Partenaires</b></p> <p>Ademe<br/>Région – AREC<br/>Chambres consulaires<br/>Afnor<br/>OREE</p>   |
| <b>Pilotage</b>                    | <p><b>Coordonnateur Economie circulaire :</b><br/>DEP/DRUDE : E. Delmas</p>  | <p style="text-align: center;"><b>Services associés</b></p> <p>EIT : DDAE<br/>Valorisation : DRUDE (J. Gadek)<br/>Achats durables : DGA-R/Marchés<br/>Norme : DAUH/ETE (M. Padié)<br/>Mutualisation : DGA-R/Mutual°. (L. Ruiz)<br/>Projets sur parc d'activité :<br/>DAUH/Aménagement (C. Stefani)</p> |
| <b>Echéancier</b>                  | <p>2019-2024</p>   |  |
| <b>Indicateurs</b>                 | <p style="text-align: center;"><b>Indicateurs de suivi</b></p> <p>Mise en œuvre d'un projet en économie circulaire sur la ZAC du Rivel<br/>Utilisation d'un référentiel d'évaluation sur l'EIT<br/>Mise en œuvre de plateformes de mutualisation</p>   | <p style="text-align: center;"><b>Indicateur de résultat</b></p> <p>Objectif GES : -10,8% à 2024/2013</p>  |

## Fiche action 3.7

### Biodiversité : gérer et protéger les milieux naturels

|                                    |   |   |
|------------------------------------|---|---|
| <b>Objectifs</b>                   | <p>Gérer et protéger les milieux naturels, composant les trames vertes et bleues ; notamment les zones humides et milieux aquatiques au-delà du SAGE et du SCOT. Contribuer à la préservation de la Biodiversité du territoire à travers un inventaire, un suivi (observatoire), une protection de ces milieux et une implication forte auprès de la Réserve Naturelle Régionale (RNR).<br/>Développer des programmes d'actions concrètes sur le territoire.<br/>Sensibiliser la population à la préservation de la Biodiversité sur le territoire.</p>   |   |
| <b>Démarche</b>                    | <p>Diminuer son impact sur les milieux aquatiques et humides :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ en ayant une meilleure connaissance de ces milieux par la création d'un <b>Observatoire de la biodiversité</b> (partenariat écoles ENFA, ENSAT, point zéro réalisé sur Labège en 2004-2006)</li><li>✓ en <b>identifiant</b> au niveau des documents d'urbanisme les arbres remarquables, les ripisylves à protéger...</li><li>✓ en <b>réalisant des travaux de restauration des milieux</b> (restauration des milieux humides, renaturation des cours d'eau, plantation de haies, gestion des parcelles boisées, travaux avec la RNR...)</li><li>✓ en <b>réalisant des actions de sensibilisation</b> auprès du public (écoles, habitants, communes, entreprises...)</li></ul> |   |
| <b>Conditions de mise en œuvre</b> | <p><b>Coûts</b><br/>Moyens humains internes<br/>Budget: 3 000 € (stage)</p> <p><b>Documents de référence</b><br/>Etude biodiversité sur Labège<br/>PPG 2017-2022 gestion des cours d'eau<br/>Plan de gestion RNR<br/>SCOT, SAGE, PLU...</p>   | <p><b>Partenaires</b><br/>ENFA - ENSAT<br/>RNR - Communes<br/>Syndicat du Bassin Hers-Girou<br/>Région Occitanie<br/>Agence de l'eau<br/>Département 31</p> |
| <b>Pilotage</b>                    | <p><b>Service pilote</b><br/>DEP/DRUDE : B. Colotto</p>   | <p><b>Services associés</b><br/>DAUH/Aménagement : L. Marre<br/>DAUH/ETE : L. Denhez</p>  |
| <b>Echéancier</b>                  | 2022  |   |
| <b>Indicateurs</b>                 | <p><b>Indicateurs de suivi</b><br/>Mise en place d'un observatoire de la biodiversité<br/>Intégration des éléments à protéger dans les documents d'urbanisme<br/>Rapport des actions menées</p>   | <p><b>Indicateur de résultat</b><br/>Objectif : préserver le territoire (environnement et risques naturels)</p>   |

## Fiche action 3.8

### Un urbanisme adapté au changement climatique

#### Objectifs

Dans les projets d'aménagement, que le Sicoval soit porteur de projet ou dans son rôle de conseil, il est possible de prendre en compte l'impact du changement climatique sur la santé, la biodiversité, l'environnement et les ressources dès la phase de conception.

#### Démarche

- ✓ Améliorer la prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme et dans les projets : formation des chargés de mission aménagement urbanisme.
- ✓ Prévenir le risque inondation en identifiant les zones d'expansion des crues qui sont classées aléa faible, donc constructible, dans les PPRi (étude hydraulique à réaliser).
- ✓ Réintroduire la nature en ville :
  - Au niveau des OAP : intégrer des espaces verts dédiés à la création d'îlots de fraîcheur, zones de loisirs et d'agrément, foyers de biodiversité,...
  - Préserver la nature en ville : identifier les espaces verts remarquables pour leur rôle écologique dans les zones urbaines. Maîtrise du Bimby sur ces espaces à préserver pour assurer une continuité écologique.
- ✓ Développer la conception bioclimatique des villes et des bâtiments pour limiter les îlots de chaleur urbains et le stress thermique sur les personnes vulnérables :
  - Développer un conseil à la conception bioclimatique (formation).
  - Intégrer cette démarche dans la conception des bâtiments et dans les documents d'urbanisme.

#### Conditions de mise en œuvre

##### Coûts

Moyens humains internes  
Budget formation  
Budget étude et accompagnement

##### Document de référence

PPRi

##### Service pilote

DAUH/Aménagement : L. Marre

##### Partenaires

Communes  
CAUE – AUAT  
Soleval

##### Services associés

DEP  
Soleval

#### Pilotage

#### Echéancier

Action continue. Mise en place 2021

#### Indicateurs

##### Indicateur de suivi

Mise en œuvre des actions citées ci-dessus

##### Indicateurs de résultat

Objectif : préserver le territoire (environnement et risques naturels)  
Objectif GES : -10,8% à 2024/2013

## Fiche action 3.9

### Economies d'eau potable

|                                    |  |  |
|------------------------------------|--|--|
| <b>Objectifs</b>                   | Préservation de l'alimentation en eau potable, provenant de l'extérieur du territoire, par des actions de maîtrise de la consommation et d'amélioration du rendement du réseau. Cette action doit être portée de concert par Réseau 31 qui gère la production d'eau potable et les 107 km de réseaux, les 31 réservoirs du territoire et par le Sicoval qui gère 908 km de réseaux de distribution d'eau potable. Taux de rendement en 2016 : 74,3%, à améliorer.  |  |
| <b>Démarche</b>                    | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Réviser le Schéma directeur eau potable (2013).</li><li>✓ Réaliser les travaux de détection et réparation des fuites du réseau d'eau potable, transport et distribution.</li><li>✓ Maintenir les investissements de renouvellement, de renforcement et/ou de réhabilitation du réseau.</li><li>✓ Concevoir des aménagements publics économes en eau (aménagements paysagers rustiques, choix d'essences, pelouses rustiques ou réduites...) et privilégier le stockage d'eau pluviale pour l'arrosage.</li><li>✓ Sensibiliser les usagers aux écogestes.</li></ul> |  |
| <b>Conditions de mise en œuvre</b> | <p style="text-align: center;"><b>Coûts</b></p> <p>Moyens humains internes<br/>Budget travaux : dépenses d'investissement</p> <p style="text-align: center;"><b>Document de référence</b></p> <p>Schéma directeur eau potable</p>  | <p style="text-align: center;"><b>Partenaire</b></p> <p>SMEA</p>   |
| <b>Pilotage</b>                    | <p style="text-align: center;"><b>Service pilote</b></p> <p>DEP/DIR : S. Jakubiak</p>  | <p style="text-align: center;"><b>Services associés</b></p> <p>DAUH/Aménagement : L. Marre<br/>DAUH/ETE : C Rodriguez<br/>DGA-R/SRP : S. Garnier</p> |
| <b>Echéancier</b>                  | Action continue.   |  |
| <b>Indicateurs</b>                 | <p style="text-align: center;"><b>Indicateurs de suivi</b></p> <p>Révision du schéma directeur eau potable<br/>Suivi des travaux du réseau<br/>Taux de rendement</p>   | <p style="text-align: center;"><b>Indicateur de résultat</b></p> <p>Objectif : préserver le territoire (environnement et risques naturels)</p>       |



## Fiche action 3.10

### Encourager une offre de produits locaux et déployer un Projet Alimentaire de Territoire (PAT)

#### Objectifs

Encourager la production locale des biens et des produits alimentaires, c'est d'abord préserver les émissions de gaz à effet de serre dues au transport de marchandises.

Mais au-delà, la mise en place d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) vise à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs, à développer l'agriculture sur les territoires ainsi que la qualité de l'alimentation. Ce projet s'insère dans la politique de santé publique, d'alimentation et de protection de l'environnement.

#### Démarche

- ✓ Evaluer les attentes des consommateurs au travers du PAT.
- ✓ Inviter les entreprises potentiellement intéressées à des échanges et réflexions lors des réunions de la Communauté climat (club climat entreprises).
- ✓ Travail d'identification de supports de production agricole pour alimenter ces circuits courts.
- ✓ Prospector et inciter par des offres foncières avantageuses (réserves foncières destinées) des producteurs de biens ou produits alimentaires (maraichage par exemple).
- ✓ Favoriser l'élaboration d'un Projet Alimentaire de Territoire :
  - Etat des lieux de la production alimentaire locale, des besoins et des atouts socio-économiques du territoire,
  - Définition d'une stratégie opérationnelle basée sur les enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé,
  - Elaboration concertée à l'initiative d'acteurs du territoire.

#### Conditions de mise en œuvre

**Coûts**  
Moyens humains internes  
Budget foncier

**Partenaires**  
CCI – CMA – Chambre d'agriculture  
Communes  
Entreprises et acteurs de l'alimentation, de la santé et de l'environnement

#### Pilotage

**Service pilote**  
A définir

**Services associés**  
DAUH/ETE : I. Esteulle  
DEP/DRUDE : V. Lavandier et J. Gadek  
DAUH/Foncier : M. Montamat  
DGA-R/Mutual° : L. Ruiz  
DDAE : P. Bonneville

#### Echéancier

Action continue. Mise en place du PAT en 2021

#### Indicateurs

**Indicateurs de suivi**  
Nb d'offres ou volume économique  
Mise en place du PAT

**Indicateurs de résultat**  
Objectif : préserver le territoire (environnement et risques naturels)  
Adapter le territoire et ses habitants / préserver le territoire

## Fiche action 3.11

### Solidarité : aide à la mobilité douce

#### Objectifs

L'adaptation au changement climatique s'impose à la population. Ainsi, les pouvoirs publics doivent s'appliquer à protéger en priorité les personnes sensibles et vulnérables, dans un contexte marqué par la désertification des services publics. L'objectif de cette action est d'accompagner les personnes en difficulté et isolées pour accéder à une mobilité solidaire, ou à des systèmes mutualisés décentralisés et pour un accompagnement aux démarches administratives en lien avec l'inclusion numérique.

#### Démarche

- ✓ Encourager la mobilité des personnes les plus en difficulté ou isolées en favorisant toutes les initiatives de mobilité solidaires souvent portées par des associations de bénévoles (mise en réseaux, communication...).
- ✓ Réduire les déplacements induits par les démarches administratives et conforter l'inclusion numérique par deux moyens complémentaires :
  - Reconstituer un maillage territorial de services décentralisés (notamment dans les communes mal desservies), en mutualisant par exemple, des permanences de travailleurs sociaux équipés d'un poste informatique, pour permettre à ces usagers d'accéder à des services publics au plus près de chez eux.
  - Centraliser dans un lieu accessible, un site multifonctionnel et multiservice, différents services institutionnels (paiement cantine et crèches, CAF, CPAM...) pour réduire les déplacements induits par les démarches. Cet endroit pourrait être un lieu de ressource et d'accompagnement aux démarches informatiques induites par la dématérialisation des services et ainsi contribuer à l'inclusion numérique.
- ✓ Réaliser un benchmark sur les méthodes employées par certaines structures pour lever les freins psychologiques à la mobilité, comme l'accompagnement à la prise des transports en commun, basé sur le bénévolat.

#### Conditions de mise en œuvre

**Coûts**  
Moyens humains internes  
Budget à évaluer

**Partenaires**  
MCEF  
Pôle emploi  
Maison de la mobilité  
Département 31

#### Pilotage

**Service pilote**  
DCOS : Marina Jean

**Service associé**  
DAUH/ETE : I. Esteulle

#### Echéancier

Etudier et mettre en place un accompagnement selon les différents axes présentés ci-dessus (2020), puis action continue.

#### Indicateurs

**Indicateurs de suivi**  
Nb de personnes aidées  
Nb d'actions réalisées

**Indicateur de résultat**  
Objectif : adapter le territoire et ses habitants

## Fiche action 3.12

### Favoriser le renouvellement urbain et limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles

|                                    |   |  |
|------------------------------------|---|--|
| <b>Objectifs</b>                   | Pour favoriser le renouvellement urbain et limiter le prélèvement de sols, plusieurs actions sont envisagées dans le but de réduire la consommation foncière, limiter les prélèvements des espaces naturels et agricoles et concentrer les efforts en équipements publics. Ces actions sont déclinées en deux axes principaux : actions pour les entreprises (bâtiments d'activité) et actions pour les particuliers (offre de logements).  |  |
| <b>Démarche</b>                    | 1- <u>Actions sur les parcs d'activités économiques existants (entreprises)</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Etablir un diagnostic foncier et immobilier pour approfondir la connaissance des parcs d'activités : repérer les zones vacantes, étudier la capacité des réseaux, cartographier et réaliser des fiches par foncier et par bâtiment.</li> <li>✓ Créer une offre foncière nouvelle : étudier la capacité constructive, évaluer les coûts d'aménagements éventuels et les retombées fiscales, adapter les règles du PLU.</li> <li>✓ Créer une offre immobilière nouvelle : étudier la capacité constructive (extension, surélévation), étudier avec le propriétaire la présentation de l'offre.</li> </ul> 2- <u>Actions sur l'offre de logements (habitat)</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Planification opérationnelle de l'habitat dans une perspective de renouvellement urbain, de maîtrise du foncier en cohérence avec la stratégie foncière du PLH.</li> <li>✓ Expérimentation d'une démarche BIMBY (Build In My BackYard) : produire des maisons individuelles sans étalement urbain supplémentaire par une densification douce et en maîtrisant le découpage parcellaire.</li> </ul> |  |
| <b>Conditions de mise en œuvre</b> | <p style="text-align: center;"><b>Coûts</b></p> Moyens humains internes<br>Stagiaire de 6 mois <p style="text-align: center;"><b>Document de référence</b></p> PLH – Schéma de développement économique commercial et touristique   | <p style="text-align: center;"><b>Partenaires</b></p> SPL Enova - Entreprises<br>Communes<br>EPFL – SAFER<br>Bailleurs sociaux – Promoteurs privés |
| <b>Pilotage</b>                    | <p style="text-align: center;"><b>Services pilotes</b></p> DAUH/Foncier Politique du Logement : G. Garcia<br>DAUH/Aménagement : L. Marre  | <p style="text-align: center;"><b>Service associé</b></p> DDAE : J. Sormail  |
| <b>Echéancier</b>                  | Evaluation du Bimby : 2019-2020<br>Diagnostic sur les parcs d'activité : 2019-2020  |  |
| <b>Indicateurs</b>                 | <p style="text-align: center;"><b>Indicateurs de suivi</b></p> Nb de nouvelles offres foncières et immobilières identifiées en renouvellement urbain<br>Nb de m <sup>2</sup> économisés en extension foncière   | <p style="text-align: center;"><b>Indicateur de résultat</b></p> Objectif : Séquestration carbone : maximum +1,24%/an de prélèvements de sols      |

## Fiche action 3.13

### Déployer une Charte de l'Arbre

|                                    |  |  |
|------------------------------------|--|--|
| <b>Objectifs</b>                   | Le volet adaptation au changement climatique implique la protection de la biodiversité et à ce titre, la protection du patrimoine arboré.<br>Le déploiement d'une Charte de l'Arbre destinée aux acteurs du territoire (aménageurs et gestionnaires publics et privés), permettra de sensibiliser sur les bénéfices et enjeux de la protection des arbres ; mais également des moyens à mettre en œuvre pour l'assurer. C'est un engagement des acteurs visant la préservation, la protection, le suivi et les interventions sur le patrimoine arboré. |  |
| <b>Démarche</b>                    | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Rédaction d'une Charte de sensibilisation et d'engagement.</li><li>✓ Déploiement et signature de la Charte par les communes du territoire.</li><li>✓ Mise en réseau des acteurs (Sicoval, communes, associations, entreprises...).</li><li>✓ Réalisation de documents techniques et d'accompagnement sur l'arbre.</li></ul>  |  |
| <b>Conditions de mise en œuvre</b> | <b>Coûts</b><br>Moyens humains internes  | <b>Partenaires</b><br>ONF<br>Arbres et paysages d'Autan  |
| <b>Pilotage</b>                    | <b>Service pilote</b><br>DEP/DRUDE : B. Colotto  | <b>Services associés</b><br>DAUH/ETE : L. Denhez<br>DGA-R/Mutualisation : L. Ruiz<br>DAUH/Aménagement : L. Marre |
| <b>Echéancier</b>                  | Réalisation de la charte : 2019 - 2020   |  |
| <b>Indicateurs</b>                 | <b>Indicateurs de suivi</b><br>Charte de l'Arbre<br>Nb de signataires  | <b>Indicateurs de résultat</b><br>Objectif : préserver le territoire<br>(environnement et risques naturels)      |

## Fiche action 3.14

### Mise en place d'une Charte de la restauration scolaire sur le territoire

|                                    |  |   |
|------------------------------------|--|---|
| <b>Objectifs</b>                   | Les enjeux des circuits courts et de l'agriculture biologique portent essentiellement sur les émissions de GES et de polluants dus aux transports, ainsi qu'à l'usage de certains intrants chimiques ayant un impact sur les milieux naturels et la santé. Ainsi, ces sources d'approvisionnement pour l'alimentation des enfants dans le cadre de la restauration scolaire peuvent être encouragées avec la mise en place d'une charte commune à toutes les restaurations scolaires du territoire. Celle-ci permettra d'harmoniser les pratiques et d'avoir un projet alimentaire cohérent. |   |
| <b>Démarche</b>                    | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Rédaction d'une Charte d'harmonisation et d'engagement sur les pratiques, en lien avec le Projet Alimentaire de Territoire.</li><li>✓ Déploiement et signature de la Charte par les différents acteurs de la restauration scolaire du territoire.</li></ul>  |   |
| <b>Conditions de mise en œuvre</b> | <b>Coûts</b><br>Moyens humains internes  | <b>Partenaires</b><br>Acteurs de la restauration scolaire<br>Communes   |
| <b>Pilotage</b>                    | <b>Service pilote</b><br>DRACS : Xavier Delbosc  | <b>Services associés</b><br>DEP/DRUDE : V. Lavandier<br>DAUH/ETE : I. Esteulle<br>DGA-R/Mutual° : L. Ruiz     |
| <b>Echéancier</b>                  | Réalisation de la charte : 2020  |   |
| <b>Indicateurs</b>                 | <b>Indicateur de suivi</b><br>Pourcentage de bio/local dans les menus  | <b>Indicateur de résultat</b><br>Objectifs : adapter le territoire et ses habitants / préserver le territoire |

## Fiche action 3.15

### Appuyer l'installation des agriculteurs en facilitant l'accès au foncier

|                                    |   |   |
|------------------------------------|---|---|
| <b>Objectifs</b>                   | La recherche foncière reste un écueil pour l'installation d'agriculteurs ayant des projets de petite taille avec une ambition de travailler avec des pratiques vertueuses telles que l'agriculture raisonnée, voir biologique et participant à la création d'une offre de circuits courts.<br>Ainsi, pour favoriser l'installation d'agriculteurs œuvrant dans ce secteur, le Sicoval peut être facilitateur en termes d'ingénierie foncière.   |   |
| <b>Démarche</b>                    | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Recherche foncière et veille active avec les partenaires.</li><li>✓ Conventions de partenariat avec les acteurs du monde agricole.</li><li>✓ Recherche des montages fonciers adaptés à chaque projet.</li><li>✓ Réflexion à l'échelle de chaque projet sur les possibilités de réserver des terrains, généralement non constructibles.</li><li>✓ Appel à manifestation d'intérêt (AMI) avec des critères environnementaux et/ou d'innovation.</li><li>✓ Mise en place des conventions avec les lauréats de cet AMI.</li><li>✓ Aide à la communication, si possible, sur les résultats de ces tests grandeur nature.</li></ul> |   |
| <b>Conditions de mise en œuvre</b> | <b>Coûts</b><br>Moyens humains internes<br>Coût de portage foncier<br>Coût d'acquisition foncière   | <b>Partenaires</b><br>Agriculteurs<br>Chambre d'Agriculture - SAFER<br>Plateforme agroécologique<br>ENSAT – ASOI<br>Graines de demain |
| <b>Pilotage</b>                    | <b>Service pilote</b><br>DAUH/Foncier : G. Garcia   | <b>Services associés</b><br>DAUH/ETE : C. Ach<br>DAUH/Aménagement : C. Mosdal   |
| <b>Echéancier</b>                  | Premier AMI : 2020  |   |
| <b>Indicateurs</b>                 | <b>Indicateurs de suivi</b><br>Ha de foncier objet d'un AMI<br>Nb de dossiers aboutis   | <b>Indicateurs de résultat</b><br>Objectifs : adapter le territoire et ses habitants / préserver le territoire                        |

## Fiche action 3.16

### Actions de coopération et solidarité internationale : aide à l'adaptation au changement climatique

#### Objectifs

Au travers de son programme de coopération et solidarité internationales, le Sicoval entend déployer des actions de développement, un accompagnement à l'adaptation au changement climatique et à la raréfaction des ressources, afin de contribuer à un échange équilibré entre le Nord et le Sud.

#### Démarche

Un accord de coopération a été signé en septembre 2018 avec les communes de Gandon et N'Diebene Gandiol (Sénégal) pour renouveler la volonté de partenariat déjà en place depuis 2004. le programme de coopération s'appuie sur 3 axes :

- appui institutionnel
- développement durable
- mise en relation des territoires

Dans le cadre du 2<sup>ème</sup> axe Développement durable, des actions d'investissements et de sensibilisations sont menées en collaboration avec les communes et des partenaires locaux. Une opération a été lancée en particulier dans les écoles afin de favoriser l'accès à l'eau et l'amélioration de l'assainissement, de sensibiliser à la préservation de la ressource en eau et de prévenir les déchets. Pour certaines écoles des actions de reforestation et de potagers permettent de créer des zones d'ombrage et de disposer d'une ressource alimentaire.

En parallèle, il est proposé à des groupements de femmes déjà constitués de disposer d'une parcelle pour travailler en agroforesterie (plantation d'arbres fruitiers), pour impulser le développement économique et protéger l'environnement en luttant contre la déforestation.

Dans le cadre du 3<sup>ème</sup> axe, les échanges interculturels entre jeunes favorisent une prise de conscience de la globalité du changement climatique et de ses impacts.

Il est proposé de :

- ✓ Poursuivre les démarches engagées.
- ✓ Relancer le programme d'actions avec la Guinée.
- ✓ Poursuivre le financement de ces programmes en s'inscrivant dans la loi Oudin-Santini (1% budget Eau et assainissement mobilisable) et en étudiant la possibilité de mobiliser le 1% déchets ou 1% énergie pour financer des projets sur cette thématique (loi du 7/07/2014 relative à la solidarité internationale).

#### Conditions de mise en œuvre

##### Coûts

Moyens humains internes  
Budget : environ 60 000€/an mobilisation du 1% eau et assainissement (budget global de la cellule coopération et solidarité internationale sur 3 budgets)

##### Document de référence

Programmations annuelles

##### Service pilote

DCOS : Charlotte Gaudry

##### Partenaires

Etat sénégalais – Etat français  
Agence Eau Adour-Garonne  
Communes d'Escalquens (France), de Gandon et de N'Diebene Gandiol (Sénégal)  
ONG Le Partenariat - ONG GRET  
Entreprise Sun Water Life - SCD  
Trésor public de St Louis (Sénégal)

##### Service associé

DAUH/ETE : I. Esteulle

#### Pilotage

#### Echéancier

Action continue

#### Indicateurs

##### Indicateurs de suivi

Nb actions réalisées  
Nb de localités accompagnées

##### Indicateurs de résultat

Objectifs : préserver les territoires - solidarité

## Fiche action 4.1

### Mise en place d'une stratégie de mobilisation et de sensibilisation de tous les acteurs du territoire

#### Objectifs

La transition pour tous et par tous résume l'objectif de cette fiche action : impliquer et entraîner l'ensemble des acteurs du territoire : habitants de tous âges, y compris les enfants, salariés, entreprises et associations, élus et agents des communes et de l'agglomération.

Il s'agira de concevoir des actions ou projets adéquats pour mobiliser les acteurs du territoire et utiliser des méthodes de communication innovantes comme le nudge (technique de communication détournée).

#### Démarche

- ✓ Mettre en place une stratégie de mobilisation pour impulser une dynamique de portage auprès de chaque acteur du territoire et pour chaque thématique en lien avec le climat, l'air et l'énergie.
- ✓ Concevoir des actions et projets qui permettront d'entraîner et engager ces publics dans la transition écologique et énergétique.
- ✓ Déployer les stratégies d'accompagnement au changement sur les thématiques ciblées.

Pour chaque action ou projet de mobilisation :

- ✓ Mettre en place une stratégie de communication avec un plan de communication adapté à chaque type d'acteurs.
- ✓ Concevoir puis diffuser les informations et les actions d'animations retenues pour sensibiliser.

#### Conditions de mise en œuvre

##### Coûts

Moyens humains internes  
Budget communication  
Budget actions de mobilisation : 10 000 €/an, à réévaluer en fonction des projets

##### Partenaires

Soleval  
Ademe  
Autres partenaires thématiques

#### Pilotage

##### Services pilotes

Stratégie d'action :  
DAUH/ETE : C. Ach  
Plan de communication :  
DCOM : V. Bergon

##### Services associés

DAUH/ETE : I. Esteulle  
Tous les services

#### Echéancier

2019-2020.

#### Indicateurs

##### Indicateurs de suivi

Nb actions ou projets de sensibilisation et nb de personnes concernées

##### Indicateur de résultat

Objectifs : Tous les objectifs des 5 axes du PCAET



## Fiche action 4.2

### Mise en place d'une Charte Air-Energie-Climat destinée aux acteurs du territoire

|                                    |   |  |
|------------------------------------|---|--|
| <b>Objectifs</b>                   | L'objectif de la mise en place d'une charte Air-Energie-Climat est de valoriser les actions réalisées en lien avec ces thématiques et de diffuser une charte d'engagement dans une démarche globale en faveur du climat et d'y présenter les co-bénéfices de cet engagement.  |  |
| <b>Démarche</b>                    | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Co-construction de la charte avec les acteurs volontaires : définition de l'objectif, du contenu et du public ciblé (communes, entreprises et/ou habitants).</li><li>✓ Rédaction de la charte, puis diffusion et relais auprès du public ciblé.</li><li>✓ Actions de communication de manière à valoriser les actions engagées.</li></ul> |  |
| <b>Conditions de mise en œuvre</b> | <b>Coûts</b><br>Moyens humains internes<br>Budget communication : 2 000 €   | <b>Partenaires</b><br>Communes<br>Entreprises<br>Associations<br>Habitants           |
| <b>Pilotage</b>                    | <b>Service pilote</b><br>DAUH/ETE : C. Ach et I. Esteulle   | <b>Services associés</b><br>DDAE : Service Relations Entreprises<br>DCOM : V. Bergon |
| <b>Echéancier</b>                  | Action continue.  |  |
| <b>Indicateurs</b>                 | <b>Indicateur de suivi</b><br>Nb de signataires   | <b>Indicateur de résultat</b><br>Objectifs : Tous les objectifs des 5 axes du PCAET  |

## Fiche action 4.3

### Mise en place d'un relais fort de l'animation bois énergie et autres énergies renouvelables thermiques sur les gros consommateurs

|                                    |   |  |
|------------------------------------|---|--|
| <b>Objectifs</b>                   | Le Sicoval accueille sur son territoire un des deux animateurs bois-énergie de la Haute-Garonne, au sein de son agence locale de l'énergie Soleval (service porté par l'Ademe). Pour permettre à ce service de conseil et d'animation d'être relayé sur le territoire auprès de gros consommateurs, notamment des communes, le Sicoval peut utiliser ses moyens de communication privilégiés avec ces consommateurs de chaleur : service mutualisation avec les communes, observatoire du territoire, service relation aux entreprises. |  |
| <b>Démarche</b>                    | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Rencontre avec l'animateur et les différents services du Sicoval disposant de moyens de communication.</li><li>✓ Mise en place d'actions de diffusion et d'informations.</li><li>✓ Mises en contact pertinentes avec des potentiels porteurs de projet.</li></ul>   |  |
| <b>Conditions de mise en œuvre</b> | <b>Coûts</b><br>Moyens humains internes   | <b>Partenaires</b><br>Soleval<br>AREC<br>Ademe                                 |
| <b>Pilotage</b>                    | <b>Services pilotes</b><br>Mutualisation : L. Ruiz<br>DPE/Observatoire : L. Treil<br>DDAE/Service Relations Entreprises   | <b>Services associés</b><br>DAUH/ETE : I. Esteulle<br>DCOM : V. Bergon         |
| <b>Echéancier</b>                  | Action continue.  |  |
| <b>Indicateurs</b>                 | <b>Indicateurs de suivi</b><br>Nb d'actions d'animation<br>Nb d'installations   | <b>Indicateur de résultat</b><br>Objectifs : Production EnR : +26% à 2024/2012 |

## Fiche action 4.4

### Mobiliser les usagers sur les mobilités alternatives à l'autosolisme

|                                    |  |  |
|------------------------------------|--|--|
| <b>Objectifs</b>                   | Les objectifs sont de faire connaître, encourager les déplacements propres et d'accélérer les changements de comportement en matière de mobilité.  |  |
| <b>Démarche</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Communiquer sur les modes de déplacements proposés sur le territoire et destinés à tous : habitants, salariés, visiteurs...</li> <li>✓ Proposer l'expérimentation de nouveaux modes de déplacements et leur intégration dans les projets d'aménagement. Exemples : initiation à la glisse urbaine, expérimentation d'une navette autonome en site propre sur Enova, appui au déploiement d'un service d'autopartage en véhicules électriques sur Enova...</li> <li>✓ Encourager les Plans de Mobilités Inter Entreprises, en lien avec le service de développement économique sur les zones d'activité et la Communauté des modes actifs sur Enova : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Encourager le télétravail,</li> <li>○ Animer et sensibiliser les salariés sur les modes de déplacements alternatifs par le biais du Club climat.</li> </ul> </li> <li>✓ Entraîner les communes à s'engager dans la labellisation écomobilité de l'Ademe en déployant 3 actions parmi une liste d'actions référentes.</li> </ul> |  |
| <b>Conditions de mise en œuvre</b> | <p style="text-align: center;"><b>Coûts</b></p> Moyens humains internes<br>Budget de communication   | <p style="text-align: center;"><b>Partenaires</b></p> Tiseo / Ademe<br>SDEHG / SNCF<br>SPLA ENOVA<br>Entreprises / Communes<br>Communauté des Modes Actifs |
| <b>Pilotage</b>                    | <p style="text-align: center;"><b>Service pilote</b></p> DAUH/TD : P. Guilbot  | <p style="text-align: center;"><b>Services associés</b></p> DAUH/ETE : I. Esteulle<br>DCOM : V. Bergon<br>DDAE : Service SRE                               |
| <b>Echéancier</b>                  | Action continue.   |  |
| <b>Indicateurs</b>                 | <p style="text-align: center;"><b>Indicateurs de suivi</b></p> Nb d'actions d'animation<br>Nb de communes écolabellisées<br>Nb d'usagers des nouveaux modes de déplacements<br>Nombre de Plan de Mobilités sur les ZA  | <p style="text-align: center;"><b>Indicateurs de résultat</b></p> Objectifs : Qualité air : données Atmo / engagements PPA et nationaux                    |

## Fiche action 4.5

### Mise à jour et diffusion du Guide Energie et Habitat Durable

|                                    |   |   |
|------------------------------------|---|---|
| <b>Objectifs</b>                   | La construction et la rénovation de logements neufs sont à accompagner par des outils de sensibilisation des maîtres d'ouvrages, qu'ils soient aménageurs professionnels ou particuliers. Un guide d'informations simple et pratique doit permettre de présenter les enjeux (consommation d'énergie, confort d'été...) et les différentes techniques de traitement.   |   |
| <b>Démarche</b>                    | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Mettre à jour le Guide énergie existant, et adapter son format à une diffusion conjointe aux autres recommandations constructives et architecturales (sous forme de fiches actuellement)</li><li>✓ Diffuser le guide sous forme de fiches via les mairies ou toute demande de conseil d'urbanisme, ainsi que dans tous les lieux où les maîtres d'ouvrages sont susceptibles de trouver ce guide gratuit.</li><li>✓ Diffuser le guide aux ménages accompagnés dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement</li></ul> |   |
| <b>Conditions de mise en œuvre</b> | <b>Coûts</b><br>Moyens humains internes<br>Budget édition/impression : 5 000 €<br><b>Document de référence</b><br>Guide énergie   | <b>Partenaires</b><br>Soleval<br>Envirobot Occitanie<br>CAUE<br>Ademe   |
| <b>Pilotage</b>                    | <b>Service pilote</b><br>DAUH/ETE : I. Esteulle et C. Ach   | <b>Services associés</b><br>DCOM : V. Bergon<br>DCOS : V. Vignau<br>DAUH/Habitat : B. Le Gouet<br>DAUH/Aménagement : L. Marre |
| <b>Echéancier</b>                  | Fin 2020 pour l'édition, puis distribution en action continue.  |   |
| <b>Indicateurs</b>                 | <b>Indicateur de suivi</b><br>Edition du guide et distribution  | <b>Indicateur de résultat</b><br>Objectifs : Consommation énergie :<br>-5,3% à 2024/2013                                      |

## Fiche action 4.6

### Mise en avant du service public de rénovation énergétique au travers de RENOVAL et du PIG

|                                    |   |  |
|------------------------------------|---|--|
| <b>Objectifs</b>                   | L'objectif d'accompagnement des rénovations du bâti existant doit être soutenu par une campagne de communication efficace permettant de déployer ces services auprès des habitants en donnant plus d'ampleur aux outils déployés : le Programme d'Intérêt Général (PIG) d'Amélioration de l'habitat privé et la plateforme de rénovation énergétique Renoval.<br>Ces dispositifs apportent un conseil neutre et permet une relation de confiance avec le conseiller pour l'accompagnement depuis le montage des dossiers jusqu'aux travaux. |  |
| <b>Démarche</b>                    | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Conception d'un plan de communication s'appuyant sur les méthodes efficaces et innovantes.</li><li>✓ Déploiement des outils de communication et actions décidées.</li><li>✓ Mesure des retours sur les actions menées.</li></ul>  |  |
| <b>Conditions de mise en œuvre</b> | <b>Coûts</b><br>Moyens humains internes<br>Budget communication : 5 000 €/an  | <b>Partenaires</b><br>Soleval<br>ANAH<br>Ademe - AREC<br>Etat - Conseil Régional         |
| <b>Pilotage</b>                    | <b>Service pilote</b><br>DCOS : V. Vignau   | <b>Services associés</b><br>DCOM : V. Bergon et E. Gheorghe<br>DAUH/ETE : I. Esteulle    |
| <b>Echéancier</b>                  | Action continue. Reconstitution PIG 2019-2023. Reconstitution Renoval 2019-2022.  |  |
| <b>Indicateurs</b>                 | <b>Indicateurs de suivi</b><br>Nb de demandes et Nb de dossiers suivis<br>Nb de dossiers accompagnés jusqu'aux travaux<br>Nb d'actions de mutualisation proposées   | <b>Indicateur de résultat</b><br>Objectifs : Consommation énergie :<br>-5,3% à 2024/2013 |

## Fiche action 4.7

### Mise en application de la Charte qualité éclairage public et son cahier technique

|                                    |  |  |
|------------------------------------|--|--|
| <b>Objectifs</b>                   | Déployer la charte éclairage public publiée en 2015 co-signée par le Sicoval et 20 communes du territoire, ainsi que le cahier technique rédigé en 2017, la complétant.<br>L'éclairage public représente 6% du coût des dépenses d'énergie du Sicoval et en moyenne 19% pour les communes, avec une marge d'économie importante.   |  |
| <b>Démarche</b>                    | Déployer la charte sur les communes, les zones d'aménagement intercommunales et lotissements privés. Engager les autres communes du Sicoval non signataires, ainsi que les aménageurs du territoire dans sa mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Se poser la question avant tout projet de l'utilité de l'éclairage et de l'usage attendu.</li><li>✓ Connaître le patrimoine et planifier son renouvellement.</li><li>✓ Choisir des équipements performants permettant une maîtrise de la consommation.</li><li>✓ Engager une réflexion sur l'éclairage public le plus en amont possible dans les projets d'aménagement.</li><li>✓ Accompagner les services, de la conception à la maintenance des équipements.</li></ul> |  |
| <b>Conditions de mise en œuvre</b> | <b>Coûts</b><br>Moyens humains internes<br><br><b>Documents de référence</b><br>Charte éclairage public<br>Cahier technique éclairage public   | <b>Partenaires</b><br>Soleval<br>Communes<br>SDEHG   |
| <b>Pilotage</b>                    | <b>Service pilote</b><br>DAUH/ETE : C. Rodriguez et I. Esteulle  | <b>Services associés</b><br>DEP/DIR Voirie : J. Pfindt<br>Mutualisation : L. Ruiz<br>DAUH/Aménagement : L. Marre |
| <b>Echéancier</b>                  | Action continue  |  |
| <b>Indicateurs</b>                 | <b>Indicateur de suivi</b><br>Nb actions réalisées   | <b>Indicateur de résultat</b><br>Objectifs : Consommation énergie :<br>-5,3% à 2024/2013                         |

## Fiche action 4.8

### Optimisation des tournées des agents en intervention ou en mission

|                                    |  |  |
|------------------------------------|--|--|
| <b>Objectifs</b>                   | Certains services du Sicoval, notamment les services à domicile, sont très dépendants du déplacement routier pour assurer leur mission. L'objectif de cette action est de réduire la part de trajet lorsque les missions ou interventions se suivent, en optimisant les tournées des agents.<br>Les services identifiés sont le broyage à domicile, l'entretien des espaces verts, l'aide à domicile et les soins infirmiers.                        |  |
| <b>Démarche</b>                    | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Analyser les tournées spécifiques et les possibilités d'optimisation.</li><li>✓ Tenir compte des lieux de départ et d'arrivée, en intégrant éventuellement le trajet domicile-travail.</li><li>✓ S'appuyer sur un outil de gestion des tournées pour une meilleure répartition des interventions et une préparation plus rapide des tournées, avec le déploiement d'un équipement type smartphone.</li></ul> |  |
| <b>Conditions de mise en œuvre</b> | <b>Coûts</b><br>Moyens humains internes<br>Budget : logiciel de gestion des tournées pour le SAAD  | <b>Partenaires</b>   |
| <b>Pilotage</b>                    | <b>Services pilotes</b><br>DEP : B. Prat<br>DSA : F. Girou   | <b>Services associés</b><br>DAUH/ETE : I. Esteulle<br>DDAE/TEX : O. Guilhamelou                        |
| <b>Echéancier</b>                  | Action prévue pour 2020.   |  |
| <b>Indicateurs</b>                 | <b>Indicateur de suivi</b><br>Km évités  | <b>Indicateur de résultat</b><br>Objectifs : Qualité air : données Atmo / engagements PPA et nationaux |

## Fiche action 4.9

### Mise en œuvre du Plan de Mobilité Interne

#### Objectifs

Le Plan de Mobilité Interne du Sicoval validé le 18/06/2018 consiste à élaborer des mesures favorisant les déplacements alternatifs à la voiture solo. Il couvre les déplacements domicile-travail mais aussi ceux liés à l'activité et s'adresse aux agents, élus et visiteurs. Les objectifs sont de faciliter les déplacements à travers une offre multimodale et de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants. Il s'appuie notamment sur les axes suivants :

- Covoiturage,
- Ecomobilité,
- Modes actifs (marche, vélo...),
- Organisation du travail (télétravail...),
- Transports en commun.

#### Démarche

- ✓ Réaliser les actions décidées pour l'année 2019
- ✓ Proposer au Conseil Communautaire un budget correspondant à la mise en œuvre des actions pour les années futures
- ✓ Suivre l'avancée des actions du Plan de Mobilité Interne

#### Conditions de mise en œuvre

##### Coûts

Moyens humains internes  
Budget : 15 000€ pour 2019

##### Documents de référence

Plan de Mobilité Interne et programme annuel  
Schéma Directeur énergie pour l'action ECO(A1)

##### Partenaires

Tisseo Collectivité/ Région / Ademe  
SNCF / VINCI Autoroutes  
Maison de la mobilité  
Coovia  
Communauté des modes actifs

#### Pilotage

##### Service pilote

DAUH/Transport et déplacements :  
P. Guilbot

##### Services associés

DEP/Logistique : JM. Massat  
DEP/DIR Voiries : J. Pfendt  
DRH : A. Zabka-Delfau  
DCOM : V. Bergon

#### Echéancier

Action continue.

#### Indicateurs

##### Indicateurs de suivi

Indicateurs du Plan de Mobilité Interne  
et du Schéma Directeur Energie

##### Indicateurs de résultat

Objectifs : Qualité air : données Atmo /  
engagements PPA et nationaux  
Consommation énergie : -5,3% à  
2024/2013  
Production EnR : +26% à 2024/2012



## Fiche action 4.10

### Critères durable et de proximité dans les marchés d'achat du Sicoval

|                                    |   |  |
|------------------------------------|---|--|
| <b>Objectifs</b>                   | <p>La commande publique constitue un levier fort pour le développement de filières vertueuses et d'une économie locale. Les critères environnementaux sont intégrés dans les marchés d'achat du Sicoval. L'objectif de la présente action est d'intégrer dans la démarche d'achat des critères environnementaux et des critères de développement local, dès que la mise en concurrence le permet. Cela constitue un potentiel de développement des filières locales (voire régionales) tout en diminuant les distances d'approvisionnement et l'impact sur l'environnement.</p>   |  |
| <b>Démarche</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Systématiser les rencontres avec les prestataires pour connaître l'offre existante et les limites du marché.</li> <li>✓ Introduire le réflexe d'examen des critères locaux (géographique mais aussi taille d'entreprise pour valoriser le tissu local des PME), sociaux et environnementaux, lorsque la mise en concurrence est possible, afin de proposer différents scénarios aux élus comme aide à la décision. Le scénario repose ainsi sur 3 aspects : rentabilité économique, durabilité et localité.</li> <li>✓ Mise en place d'indicateurs de suivi de ces critères.</li> <li>✓ Analyse des indicateurs retenus et suivi annuel des critères durables et locaux, éventuellement en fonction des montants des marchés.</li> </ul> |  |
| <b>Conditions de mise en œuvre</b> | <p style="text-align: center;"><b>Coûts</b></p> <p>Moyens humains internes</p> <p style="text-align: center;"><b>Documents de référence</b></p> <p>Politique achat<br/>Guide achat</p>  | <p style="text-align: center;"><b>Partenaires</b></p>  |
| <b>Pilotage</b>                    | <p style="text-align: center;"><b>Service pilote</b></p> <p>DGA-R/Marchés : M. Philippon</p>  | <p style="text-align: center;"><b>Service associé</b></p> <p>DAUH/ETE : I. Esteulle, C. Rodriguez, C. Ach, M. Padié, en fonction des spécialités demandées</p> |
| <b>Echéancier</b>                  | <p>Action continue : 2019-2024.</p>   |  |
| <b>Indicateurs</b>                 | <p style="text-align: center;"><b>Indicateurs de suivi</b></p> <p>Nb de marchés avec critères développement économique local : taille entreprises (TPE, PME/ETI, GE) et localisation (aire urbaine Toulouse, régional, national)</p> <p>Nb de marchés avec critères environnementaux (conso énergétiques, respect envt, durabilité produits, ESS)</p>   | <p style="text-align: center;"><b>Indicateur de résultat</b></p> <p>Objectifs : adapter le territoire et ses habitants / préserver le territoire</p>           |

## Fiche action 5.1

### S'intégrer dans la trajectoire régionale REPOS

|                                    |   |   |
|------------------------------------|---|---|
| <b>Objectifs</b>                   | La Région s'engage dans une trajectoire à énergie positive à l'horizon 2050. Dans cet objectif, tous les territoires sont invités à participer et le Sicoval choisit de bénéficier de cet élan, en s'inscrivant dans la trajectoire de la Région Occitanie.   |   |
| <b>Démarche</b>                    | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Se donner des objectifs ambitieux compatibles avec ceux de la Région REPOS :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Multiplier par 3 les énergies renouvelables,</li><li>○ Réduire de 50% la consommation d'énergie du territoire.</li></ul></li><li>✓ Mettre en œuvre et suivre la politique énergie-climat-air.</li><li>✓ Bénéficier de l'élan régional en nouant de nouveaux partenariats (pôles de compétitivité régionaux, suivi et accompagnement des entreprises dynamiques, veille des appels à projets de la Région et diffusion des informations à nos partenaires (entreprises, communes...)).</li></ul> |   |
| <b>Conditions de mise en œuvre</b> | <b>Coûts</b><br>Moyens humains internes   | <b>Partenaires</b><br>Région<br>AREC<br>Communes, entreprises et autres partenaires   |
| <b>Pilotage</b>                    | <b>Document de référence</b><br>Scénario REPOS  |   |
|                                    | <b>Service pilote</b><br>DAUH/ETE : I. Esteulle   | <b>Services associés</b><br>Tous les services   |
| <b>Echéancier</b>                  | Action continue.  |   |
| <b>Indicateurs</b>                 | <b>Indicateur de suivi</b><br>Les objectifs du PCAET  | <b>Indicateurs de résultat</b><br>Objectifs : Consommation énergie : -<br>5,3% à 2024/2013<br>Production EnR : +26% à 2024/2012 |

## Fiche action 5.2

### Développer les partenariats et impulser ou accompagner les partenaires sur les thématiques climat-air-énergie

|                                    |   |   |
|------------------------------------|---|---|
| <b>Objectifs</b>                   | L'objectif est de développer les partenariats, impulser ou accompagner l'ensemble des partenaires et acteurs pour la mise en place d'actions sur les thématiques air énergie et climat sur le territoire : Etat, Région, AREC, ARB, chambres consulaires, SAFER, Agence de l'Eau, Agence Régionale de la Santé, Conseil Départemental, Tisseo, SMEAG, SNCF, ONEMA, syndicats de bassin, Réserve Naturelle Régionale Confluence Ariège Garonne, Terres de lien, Lauragais en Transition, ICEA... |   |
| <b>Démarche</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Prendre contact avec les partenaires déjà connus et identifier de nouveaux partenaires en lien avec les thématiques climat-air-énergie.</li> <li>✓ Mettre en place un partenariat adapté selon le cas : conventions, échanges, rencontres...</li> </ul>  |   |
| <b>Conditions de mise en œuvre</b> | <p style="text-align: center;"><b>Coûts</b></p> <p>Moyens humains internes<br/>Subventions éventuelles</p>  | <p style="text-align: center;"><b>Partenaires</b></p> <p>Tous les partenaires</p>         |
| <b>Pilotage</b>                    | <p style="text-align: center;"><b>Service pilote</b></p> <p>Tous les services</p>   | <p style="text-align: center;"><b>Service associé</b></p>                                 |
| <b>Echéancier</b>                  | Action continue.  |   |
| <b>Indicateurs</b>                 | <p style="text-align: center;"><b>Indicateurs de suivi</b></p> <p>Nb de partenaires contactés<br/>Nb actions initiées</p>   | <p style="text-align: center;"><b>Indicateurs de résultat</b></p> <p>Objectifs : Tous</p> |

## Fiche action 5.3

### Inciter à la rénovation : financements nouveaux

#### Objectifs

La rénovation du parc immobilier ne pourra pas être massifiée et atteindre les objectifs nationaux, sans la mise en place d'un relais financier pour les propriétaires. De nouveaux types de financement sont à rechercher comme les Certificats d'Economie d'Energie, les prêts remboursables sur les économies d'énergie, le financement participatif, etc., en plus des aides et subventions régionales, nationales, européenne.

#### Démarche

Le Sicoval qui porte la plateforme de rénovation énergétique du territoire (Renoval) et le Programme d'Intérêt Général (PIG) d'Amélioration de l'habitat privé est porteur de cette action.

- ✓ Réaliser une veille sur les dispositifs d'aides et les leviers de financements
- ✓ Formaliser les partenariats lorsqu'ils sont nécessaires
- ✓ Informer et accompagner les propriétaires dans leurs dossiers de financement de travaux de rénovation énergétique, jusqu'aux travaux (conseils).

#### Conditions de mise en œuvre

##### Coûts

Moyens humains internes

##### Documents de référence

PLH 2017-2022 (fiche action n°9 : Veille et amélioration du parc privé existant)  
Convention délégation de gestion des aides à la pierre 2018-2023

##### Partenaires

Soleval – Ademe - AREC  
PROCIVIS – ANAH – Action logement  
Caisses de retraite  
Europe – Etat – Région

#### Pilotage

##### Service pilote

DCOS : V. Vignau

##### Service associé

DAUH/ETE : I. Esteulle

#### Echéancier

Action continue.

#### Indicateurs

##### Indicateur de suivi

Nb de dossiers accompagnés par Renoval et par le PIG

##### Indicateurs de résultat

Objectifs : Consommation énergie :  
-5,3% à 2024/2013  
Production EnR : +26% à 2024/2012

## Fiche action 5.4

### Accompagner les entreprises à la recherche de nouveaux financements

|                                    |   |   |
|------------------------------------|---|---|
| <b>Objectifs</b>                   | La rénovation du parc tertiaire et industriel nécessite un accompagnement et une mobilisation des propriétaires de bâtiments, ainsi que la recherche de nouveaux leviers financiers permettant d'encourager à la rénovation.  |   |
| <b>Démarche</b>                    | <p>Le Sicoval et son partenaire Soleval, Espace Info Energie, s'engagent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réaliser une veille sur les dispositifs d'aides et leviers de financements.</li> <li>✓ Sensibiliser et mobiliser les entreprises au passage à l'étude d'une rénovation (audits, recherche de financements, hiérarchisation des travaux).</li> <li>✓ Informer et accompagner les propriétaires dans leurs dossiers de financement de travaux de rénovation énergétique, jusqu'aux travaux (conseils).</li> </ul> |   |
| <b>Conditions de mise en œuvre</b> | <p style="text-align: center;"><b>Coûts</b></p> <p>Moyens humains internes<br/>Subvention Soleval</p>   | <p style="text-align: center;"><b>Partenaires</b></p> <p>CCI</p>  |
| <b>Pilotage</b>                    | <p style="text-align: center;"><b>Service pilote</b></p> <p>DDAE : Service Relation aux Entreprises</p>   | <p style="text-align: center;"><b>Services associés</b></p> <p>DAUH/ETE : I. Esteulle<br/>Soleval</p>   |
| <b>Echéancier</b>                  | Action continue.  |   |
| <b>Indicateurs</b>                 | <p style="text-align: center;"><b>Indicateur de suivi</b></p> <p>Nb d'entreprises accompagnées</p>  | <p style="text-align: center;"><b>Indicateurs de résultat</b></p> <p>Objectifs : Consommation énergie :<br/>-5,3% à 2024/2013<br/>Production EnR : +26% à 2024/2012</p> |

## Fiche action 5.5

### Mise en place d'un fonds communautaire de soutien à la rénovation de bâtiments ou d'équipements communaux

#### Objectifs

Pour permettre aux communes et au Sicoval d'avoir la capacité à investir dans des équipements plus performants et plus rentables mais dont l'investissement de départ est très lourd, il est envisagé de s'appuyer sur un fonds communautaire de soutien et d'accompagner les communes dans la recherche de financements auprès de partenaires extérieurs ou tiers-investisseurs.

#### Démarche

- ✓ Réaliser une étude sur la faisabilité de la mise à disposition d'un tel fonds dans le cas de financement d'équipements ou de travaux de rénovation : faisabilité technique, juridique et financière.
- ✓ Mise en place du fonds après validation.
- ✓ Exploitation du fonds.
- ✓ Veille sur les dispositifs de financement existant (portail d'information ouvert aux communes du territoire et animé par le Sicoval).

#### Conditions de mise en œuvre

**Coûts**  
Moyens humains internes

**Partenaires**  
Communes  
ADEM AREC  
Union Européenne  
Région Occitanie  
Département 31

#### Pilotage

**Service pilote**  
DGA-R : A. Maria

**Service associé**  
DGS : B. Dumas

#### Echéancier

2019 : Mise en œuvre du portail et de l'animation poursuivie jusqu'à 2024  
2020 : Etude faisabilité du fonds

#### Indicateurs

**Indicateurs de suivi**  
Etude de faisabilité réalisée  
Portail de financements mis en place

**Indicateurs de résultat**  
Objectifs : Consommation énergie :  
-5,3% à 2024/2013  
Production EnR : +26% à 2024/2012

## Fiche action 5.6

### Capter les financements innovants pour le patrimoine du Sicoval

|                                    |   |   |
|------------------------------------|---|---|
| <b>Objectifs</b>                   | <p>Pour permettre au Sicoval de bénéficier des financements innovants : tiers-investisseurs, financements participatifs, Partenariat public-privé, mécénat..., il est nécessaire d'avoir étudié en amont la faisabilité juridique et financière. Par ailleurs, aujourd'hui, les subventions et autres financements sont très morcelés et il est nécessaire d'avoir une vision globale par opération pour optimiser ces financements.</p>  |   |
| <b>Démarche</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réaliser une étude sur la faisabilité d'appliquer ces financements innovants : faisabilité technique, juridique et financière</li> <li>✓ Organiser le plan de financement par opération et incluant la connaissance de tous les partenaires : structuration interne pour le pilotage des demandes de financements : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pilotage global par le service concerné,</li> <li>○ Veille des appels à projets et autres dispositifs par la DGS,</li> <li>○ Montage des dossiers pour le service concerné,</li> <li>○ Suivi et contrôle par la direction administrative et financière.</li> </ul> </li> </ul> <p>Rechercher des formes juridiques adaptées à ces nouveaux partenariats financiers (SEM énergie, Société de projet...).</p> |   |
| <b>Conditions de mise en œuvre</b> | <p style="text-align: center;"><b>Coûts</b></p> <p>Moyens humains internes</p>  | <p style="text-align: center;"><b>Partenaires</b></p> <p>CCI - AREC – ADEME<br/>Partenaires privés<br/>Partenaires institutionnels (UE, Région, CD31)</p> |
| <b>Pilotage</b>                    | <p style="text-align: center;"><b>Service pilote</b></p> <p>Tous les services</p>   | <p style="text-align: center;"><b>Services associés</b></p> <p>DGA-R : A. Maria<br/>DGS : B. Dumas</p>  |
| <b>Echéancier</b>                  | <p>Action continue.</p>   |   |
| <b>Indicateurs</b>                 | <p style="text-align: center;"><b>Indicateurs de suivi</b></p> <p>Etude de faisabilité réalisée<br/>Nb de projets</p>   | <p style="text-align: center;"><b>Indicateurs de résultat</b></p> <p>Objectifs : Tous</p>   |

## Fiche action 5.7

### Méthode analytique pour suivre les dépenses et recettes liées à l'énergie du patrimoine du Sicoval

|                                    |   |   |
|------------------------------------|---|---|
| <b>Objectifs</b>                   | Le suivi des dépenses et des recettes liées à l'énergie, notamment les Certificats d'Economie d'Energie valorisés, et l'intéressement sur les contrats de maintenance doit permettre de mettre en valeur le bénéfice des actions de rénovation et des actions d'économie d'énergie. |   |
| <b>Démarche</b>                    | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Mettre en place un suivi analytique de toutes les dépenses d'énergie</li><li>✓ Mettre en place un suivi analytique de toutes les recettes liées à l'énergie</li></ul>   |   |
| <b>Conditions de mise en œuvre</b> | <b>Coûts</b><br>Moyens humains internes<br><br><b>Document de référence</b><br>Schéma Directeur de l'Energie  | <b>Partenaire</b>   |
| <b>Pilotage</b>                    | <b>Services pilotes</b><br>DAUH/ETE : C. Rodriguez<br>DAUH/Gestion financière : C. Rakotomalala<br>DGA-R/Commande publique : M. Philippon   | <b>Service associé</b><br>DGA-R/Cellule stratégie et transversalité : P. Villanova  |
| <b>Echéancier</b>                  | Action continue.  |   |
| <b>Indicateurs</b>                 | <b>Indicateur de suivi</b><br>Mise en place du suivi  | <b>Indicateurs de résultat</b><br>-25% d'émissions GES en 2030/2013<br>-20% consommation d'énergie finale en 2030/2013<br>x3 EnR en 2030/2012 |



**Glossaire :**

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

GES : gaz à effet de serre

EnR : Energies renouvelables

EnRr : Energies renouvelables et de récupération (de chaleur et de froid)

HQE : Haute qualité environnementale

PM10 et PM2,5 : particules fines de diamètres inférieur à 10 et 2,5 µm respectivement

NOx : oxydes d'azote

COV : Composés organo-volatiles

SO2 : dioxyde de soufre

NH3 : ammoniac

PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération toulousaine

TeqCO2 : tonne en équivalent dioxyde de carbone (mesure des GES)

SNBC : Stratégie nationale bas carbone

LTECV : Loi relative à la transition éergétique pour la croissance verte de 2015

PAT : Projet Alimentaire de territoire

PIG : programme d'intérêt général amélioration de l'habitat

REPOS : Région à Energie Positive (ambition à 2050 de la région Occitanie)

CCCT : Cahier des charges de cession de terrain établi dans le cadre d'une ZAC

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières (partie du cahier des charges)

ZAC : Zone d'aménagement concertée

Nb : Nombre

PLH : Programme Local de l'Habitat

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

EIT : Ecologie Industrielle et Territoriale

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

RNR : Réserve Naturelle Régionale

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PPG : Programme Pluriannuel de Gestion

PPRI : Plan de Prévention du Risque Inondation

OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation (dispositif d'urbanisme)

CAF : Caisse d'Allocation Familiales

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

BIMBY : Build In My BackYard (démarche de densification douce)

AMI : Appel à Manifestations d'Intérêt

**Partenaires :**

AREC : Agence Régionale Energie et Climat

ADIL : Agence Nationale pour l'Information sur le Logement

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

Soleval : agence locale de l'énergie et du climat du Sicoval

GPPEP : association groupement des particuliers producteurs d'électricité photovoltaïque

CMA : Chambre des métiers et de l'artisanat

CCI : Chambre du Commerce et de l'Industrie

ICEA : Initiative Citoyenne pour une Energie Alternative

AFPA : Centre de formations professionnelles qualifiantes pour adultes

CFA : Centre de formation d'apprentis

AQC : Agnec de la qualité de la construction

FFB : Fédération Française du Bâtiment

CAPEB : syndicat patronal de l'artisanat du bâtiment

ENEDIS et GRDF : gestionnaires de réseaux, mission de service public

AUA-T : Agence d'Urbanisme de l'agglomération toulousaine

ASOI : Pôle de compétitivité Agri-Sud-Ouest Innovation

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

CAUE : Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

IGN : Institut National Géographique

SMEAT : Syndicat mixte d'études de l'agglomération toulousaine

CERTU : Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques

OREE : association d'actions environnementales au service des territoires

ENFA : Ecole Nationale de Formation Agronomique

ENSAT : Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Toulouse

CD31 : Conseil Départemental de Haute-Garonne

MCEF : Maison commune emploi-formation

EPFL : Etablissement Public Foncier Local

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

ONF : Office National des Forêts

SDEHG : Syndicat Départemental d'Energie de Haute-Garonne

ARB : Agence Régionale de la Biodiversité

SMEAG : Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne

ONEMA: Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

UE : Union Européenne

**Services pilotes et associés :**

DGS : Direction Générale des Services

DRH : Direction des Ressources Humaines

DSI : Direction des systèmes d'information

DSI/SIG : Service des systèmes d'information géographique de la direction DSI

DGA-R : Direction ressources, rassemblant la DAG (Direction administration) et la DFI (Direction des finances)

DGA-R/SRP : Service Relation au public de la direction DGA-R

DCOM : Direction de la communication

DPE : Direction de la Prospective et de l'Evaluation

DPE/Observatoire : Service observatoire de la direction DPE

DGA-ACS : Direction générale adjointe de l'action cohésion sociale

DRACS : Direction ressources action et cohésion sociale

DCOS : Direction cohésion sociale

DP Petite Enfance : Direction politique petite enfance

DPEDUC : Direction des politiques éducatives

DAUH : Direction de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat, du transport et de l'écologie territoriale

DAUH/ETE : service Ecologie territoriale et Energie de la direction DAUH

DAUH/TD : service transport et déplacements de la direction DAUH

DDAE : Direction du développement et de l'animation économique

SRE ou DDAE/SRE : Service relations aux entreprises de la direction DDAE

DDAE/TEX : programme Territoire d'Expérimentation de la direction DDAE

DEP : Direction Environnement et Patrimoine

DEP/GPB : Service Gestion du Patrimoine Bâti de la direction DEP

DEP/COA : Service Conduite d'opération et architecture de la direction DEP

DEP/DRUDE : direction relations usagers, déchets et environnement intégrée dans la direction générale adjointe DEP

DEP/DIR : direction infrastructures et voiries au sein de la direction générale adjointe DEP

DEP/Logistique : service logistique et garage de la direction générale adjointe DEP

SPLa ENOVA : société publique locale d'aménagement ENOVA

Soleval : agence locale de l'énergie et du climat du Sicoval